



# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

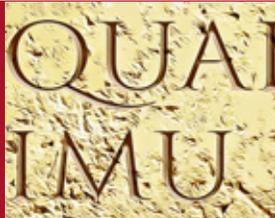
INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU



## ABSTENTION **POURQUOI CE MUTISME?**

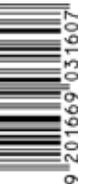
P8 À 10

1,60€



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI  
**LA LANGUE DES CORSES,  
UNE PETITE HISTOIRE**  
P26

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
DETTI È FATTI P5 • ARCHÉOLOGIE P23  
INITIATIVE P24  
AGENDA P20 • CARNETS DE BORD P22  
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

# L'ÉTALEMENT

CHOUCHOU, CETTE ANNÉE  
LA BASSE SAISON ENKEURSE  
C'EST LE 28 NOVEMBRE  
DE 16h30 À MINUIT.



ABSTENTION

POURQUOI CE MUTISME?



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

SANTÉ **ACAPULCO, PRÉVENIR LES CANCERS PULMONAIRES****P8 À 10** ARCHÉOLOGIE **ET SI NICEA AVAIT EXISTÉ?**INITIATIVE **DANS LES BULLES DE SAVON D'ÉVA ZUBIARRAIN**

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION, CADEAUX ET AGENDA

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P18

P23

P24

P26

P28

P30

P11

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli**

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

**Elisabeth Milleliri**

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

## CorsePress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## U fiascu

**A**duminicata scorsa, u Partitu Femu a Corsica avia lampatu una chjama à una mubilizzazioni maiò davanti i prifitturi d'Aiacciu è di Bastia, a prima di tuttu un ciculu sicondu u partitu. Trè punti maestri ani mutivatu st'adunita d'apressu à u movimentu autunumistu: ùn fà pagà à a Corsica l'amendi di a Corsica Ferries mentri ch'ellu hè rispunsevuli u Statu nant'à stu cartulari quì, l'avvicinamentu di i prighjuneri ditti di u commando Erignac è l'appiecazioni di u dirittu cuncirnenduli, è infini una suluzioni pulitica glubali pà l'isula. S'è no scriviami dighjà pocu fà chì i nazionalisti aviani disertatu u tarrenu militanti è i carrughji, ùn pinsaiami micca à stu puntu quì. Sabbatu, u 4 di dicembri, erani solu 400 parsoni davanti u purtò di a prifittura di u Cismonti, menu di 200 davanti à quilla di Corsica è di u Pumonti. Ma, à senta i rispunsevuli di Femu a Corsica, ci saria una certa cuntintezza dopu à sti dui accolti. Si parla «d'aduniti» è micca di «manifestazioni», di fà cunnoscia «di manera simbolica» a so ditarminazioni è u so ricusu di a pulitica di u Statu è di u governu chì ùn accettani micca u fattu dimocraticu. Hè difficiuli quantunqua d'avè un pesu maiò senza l'appoghju di tutta a so famiglia. Puru s'è l'indipendentisti di Core in Fronte erani raprisintati in Bastia frà altru da u so capimachja Paul Félix Benedetti, l'altri cumpunenti di u movimentu nazionalisti, u Partitu di u Nazione Corsa è Corsica Libera ani fattu a scelta d'ùn participà micca à a mubilizzazioni. Calchì ora nanzì à l'evenimentu, u PNC, pà ghjustificassi, avia missu torna in avanti u so rimprovaru u più putenti: u fattu chì Femu a Corsica avissi dicesu di sciappà l'accordu storicu «Pè a Corsica» di sei anni fà durante l'ultimi alizzioni tarritorialisti, fendula finita cù l'unioni è a spartera di i rispunsabilità. U Statu ùn dumandava è ùn aspittava cà què: lacà u tempu è «u restu» fà a so opara ind'è i nazionalisti, è infini vincia a partita à mezu à un bellu rimusciu. ■ **Santu CASANOVA**

**Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?****Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?****Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?****Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?****REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**Foin de polémique à propos de violence** en meetings ou de pénalités post-DSP : cette semaine, il sera question de culture. Plus exactement de langue corse, grâce au *Figaro* qui nous apprend qu'elle est «*riche d'idiotismes savoureux*» sous le titre «*Dix mots et expressions que l'on entend seulement en Corse*». Alléchant, non ? Sous une photo de Bavedda légendée de manière loufoque, et après deux ou trois exemples parfois rédigés dans



une prose chancelante (avouez qu'une interjection qui sillonne les rues, c'est follement pittoresque) et obéissant à un code apprécié des jeunes pour qualifier leurs amis, il vient du corse *fratellu* (lui-même issu du latin *frater*) pour dire «*frère*». «*Ô fraté!*» est une interjection, qui sillonne les rues corses.

typographique particulier ne respectant ni l'accentuation originale ni les règles d'utilisation de la virgule, il est temps d'attaquer le plat de résistance linguistique, sous forme de QCM. Et là, autant vous le dire, on entre dans le monde merveilleux de l'invention et de l'à-peu-près. Début en fanfare avec ce conseil de linguiste sans doute expert mais hélas affligé de troubles de l'audition. Le reste des questions concernant les mots corses est

✓ **Pinzutu (on prononce «pinsout»).**

à l'avenant, confondant accentuation, accords, orthographe, et conjugaisons dans un égal mépris... Mais là où la chose devient vraiment amusante, c'est avec cette question lunaire dans un

quiz concernant, ne l'oublions pas, les mots et expressions qu'on entend seulement en Corse:

**Dans le Sud et en Corse, comment peut-on dire : «mes mains collent» ?**

- Mes mains drissent
- Mes mains pèguent
- Mes mains schlouck

✓ **Mes mains pèguent.** Le verbe «pèguer» signifie «coller très légèrement, notamment dans les contextes où la sensation est due à une substance sucrée ou à la transpiration («j'ai sué toutes la journée, je pègue») (Mathieu Avanzi, *Atlas du français de nos régions*).

On comprend à la lecture de l'explication que l'exemple est tiré d'un livre lui-même rédigé d'après des résultats de QCM auto-administrés sur un site web, sans vérification ni limitation du nombre de votes... le même sans doute qui permet au mot «*ensuqué*» de figurer dans le questionnaire du *Figaro*.

L'affaire n'a somme toute qu'une importance mineure, sauf pour les linguistes professionnels dont les réactions balancent entre



stupeur, indignation et franche rigolade, mais elle fait un peu tache pour un support qui se pique de culture. En clair et en francorsu, ils nous ont fait un brocciu. ■ **EP**

## HUMEUR

### Feignasse de prof !

«*Y avait pas cours ce matin ? Feignasses de profs ! Y glandent dans les couloirs !*» Le pire, c'est que c'est vrai ! D'ailleurs la Cour des comptes le confirme dans son rapport du 2 décembre 2021 : les profs rôdent dans des centres d'examens, des réunions... Parfois même, ils sont malades. Et ça coûte 4 milliards d'euros au contribuable. La cause ? Pour un tiers, la maladie. Les deux autres tiers ? Le «*fonctionnement même de l'Éducation nationale*». Les élèves n'ont pas cours mais le prof bosse : réunions, formations, jurys... Pour un total d'absences de courte durée de 2,5 millions d'heures, dont 500 000 remplacées. C'est très visible dans le secondaire. En primaire, moins. Quand tout va bien, à 80 %, le remplaçant est là. Pour les 20 % qui restent ? Les instits ont l'habitude : six élèves de CE2 avec les CM2, cinq autres en CP, six en CM1, etc. Pas de problème. On dispatche. De toute façon, faut pas rêver : le métier attire moins. Débuter à un peu moins de 1500 euros net après un bac + 5 et un concours difficile, qu'on soit PE ou qu'on ait le Capes et percevoir moins de 1700 € quand on a obtenu l'agrégation, franchement, c'est un truc de boloss ! Le «*faible volume horaire*» ? Tout le monde a compris qu'un cours, ça se prépare, que les copies, ça se corrige, et que c'est ch\*\*\*\*. Les vacances ? Elles arrivent exactement quand les tarifs sont au plus haut. Alors pour compenser, l'Éducation nationale passe des annonces sur Pôle emploi, recrute des contractuels moins formés, qui exercent souvent à temps partiel. Et qui ne sont pas assez nombreux. Mais revenons à ce tiers qui s'absente pour raison de santé. La Cour des comptes s'en inquiète. Il faudrait un suivi médical tout de même ! Dans toute entreprise, ça se fait. Il y a la médecine du travail. L'Éducation nationale, c'est 82 médecins pour 900 000 enseignants. J'en ai croisé un. C'était en 1978, quand j'ai obtenu le concours de l'École normale d'instituteurs. Je suis partie 42 ans après, je n'en ai jamais revu. Le problème n'est pas nouveau. Pas plus que celui des remplacements : sur internet-qui-sait-tout, j'ai trouvé un rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale sur ce thème. Il date de juin 2011. Le constat se rapproche de celui de la Cour des comptes. Feignasse de prof ! ■ **Claire GIUDICI**

CINÉMA ET LANGUE CORSE

## Appel à projets pour la création de documentaires

**La Cinémathèque de Corse**, la plateforme cinématographique Allindi et le laboratoire Culori ont lancé, en étroite collaboration, un appel à projets en direction des créateurs insulaires. Le but est d'encourager des réalisateurs, en herbe ou professionnels, à s'approprier les archives de la cinémathèque régionale, pour la plupart inconnues du public ou encore trop peu exploitées par le cinéma de création et de recherche, afin de les valoriser via des courts-métrages documentaires. Il s'agit donc, à partir de films d'amateurs ou de professionnels tournés en Corse tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, de nourrir un travail qui sera en mesure de questionner le présent et l'avenir de l'île et de ses populations. À travers le recours à ces images d'archives et leur confrontation à la Corse de 2021, ces documentaires d'une durée de 15 à 20 minutes doivent offrir une lecture de la société corse contemporaine et de ses particularités. Trois projets seront retenus et réalisés. Trois types de candidats sont ciblés : un étudiant ou un binôme d'étudiants de l'Université de Corse (filiales Langue et culture corses, Arts, Histoire...); un réalisateur émergent (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> film) de moins de 40 ans et un réalisateur confirmé ayant à son actif plus de 6 films réalisés avec une société de production. Les dossiers de candidature, à déposer avant le 15 février 2022, doivent comporter une fiche de présentation du ou des auteurs-réalisateurs (CV et le cas échéant lien vers de précédentes réalisations), un synopsis du projet, un résumé et une intention de réalisation, avec la vision du ou des auteurs sur le film envisagé, le traitement des images d'archives et la volonté d'utiliser les images d'archives pour questionner le présent et le futur. Les partenaires permettront aux réalisateurs retenus de réaliser leur film : la Collectivité de Corse, via la Cinémathèque de Corse pour la consultation et l'apport des droits d'archives, le laboratoire Culori en assurant l'étalonnage du film, Allindi en diffusant sur sa plateforme ([www.allindi.com](http://www.allindi.com)) les documentaires réalisés qui feront également l'objet de projections à la cinémathèque. Les candidatures doivent être adressées à [chjama.archivi@allindi.corsica](mailto:chjama.archivi@allindi.corsica). ■ AN



CONSULTATION

## Les Ajacciens invités à voter... pour le nouveau logo de la ville

**Le 5 novembre 2021**, la Ville d'Ajaccio lançait une consultation auprès des agences de communication et graphistes du territoire ajaccien, dans le but de refondre son identité visuelle. Le cahier des charges imposait aux candidats d'intégrer dans leurs propositions des références à l'histoire, au patrimoine et aux armoiries de la ville. Après consultation d'une soixantaine de professionnels, 11 candidats se sont manifestés, en respectant une procédure de participation complètement anonyme. À l'issue de la réunion du jury de présélection le 9 décembre, 3 propositions graphiques seront retenues et feront l'objet d'un vote numérique. Entre le 10 et le 20 décembre, les Ajacciens sont invités à voter pour leur logo préféré sur [ajaccio.fr](http://ajaccio.fr). À la clôture du vote, la proposition graphique choisie par la majorité des votants sera retenue et officialisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. ■ AN

Les chiffres de la semaine

# 77 %

des Français ressentiraient un « stress » lié à l'achat de cadeaux de Noël, selon les résultats d'une enquête Ifop/Les dénicheurs : 58% des 1 012 personnes interrogées ont peur de ne pas trouver la bonne idée de cadeau, 52% ont déjà eu honte d'un cadeau qu'ils avaient offert, 90% sont heureux à l'idée de faire un cadeau à Noël mais 43% sont gênés à l'idée d'en recevoir un et 62% ont déjà fait croire qu'un cadeau leur plaisait alors que ce n'était pas le cas;

Les chiffres de la semaine

# 9

lauréats en Corse suite à l'appel à projet des 1000 premiers jours lancé par le gouvernement : il vise à agir dès la petite enfance contre les inégalités de destin, informer, encourager et soutenir les parents pour qu'ils puissent vivre pleinement cette période des 1000 premiers jours de l'enfant, essentielle pour son bon développement et sa construction. Plus de 200 projets sélectionnés et financés sur le territoire national, dans 15 régions différentes.

Les chiffres de la semaine

# 3,9

millions d'euros investis en Corse au 3<sup>e</sup> trimestre 2021 par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 83 % des aides (3,2 M€) sont consacrés à la mise à niveau des infrastructures des collectivités, dont 2,5 M€ pour l'eau potable -réhabilitation de captages, réservoirs, canalisations ou mise en place de dispositifs de traitement- et 0,7 M€ pour l'assainissement, qui visent à améliorer la collecte et le traitement des eaux usées.

ACAPULCO

# POUR AGIR CONTRE LE CANCER PULMONAIRE

Photo Pixabay

**Dépister, concernant les cancers, c'est diagnostiquer à temps pour éviter que d'éventuelles lésions précancéreuses ne se développent, entraînant des traitements lourds et invasifs.**

**Le Centre régional de coordination de dépistage des cancers Corse (CRCDC)**

**organise déjà les dépistages des cancers du sein, du côlon et du col de l'utérus.**

**Dans le cadre d'une expérimentation, il lance le programme Acapulco**

**(Agir contre le CANCER PULmonaire en Corse) : l'île sera pionnière dans le dépistage du cancer du poumon.**

**L**e cancer du poumon est celui qui présente la plus forte dangerosité, avec un pronostic moyen de survie à 5 ans de 15 % seulement. Or, la Corse est la région française la plus durement touchée par cette pathologie qui tue, chaque année, près de 250 personnes et fait presque autant de nouveaux malades. Ce sont majoritairement des femmes : l'impact du cancer du poumon sur la mortalité féminine est supérieur, dans l'île, de 38 % à ce qu'il est sur le continent. Pour les hommes, il est supérieur de 9 %. Pourtant, non seulement ces cancers pourraient être évités - ils sont principalement dus au tabac, d'où l'intérêt des campagnes de préventions telles que le Mois sans tabac de novembre- mais, diagnostiqués assez tôt, ils pourraient faire l'objet de traitements qui ont montré leur efficacité et induiraient une baisse de la mortalité de 20 %. C'est ce que révèle l'étude belgo-néerlandaise Nelson [NEderlands-

Leuvens Longkanker Screenings ONderzoek] publiée dans le *New England Journal of Medicine* en janvier 2020. Se fondant sur ces travaux, le CRCDC Corse a répondu à l'appel d'offres d'un grand laboratoire américain, AstraZeneca, afin de mettre en place l'expérimentation d'un dépistage organisé tel qu'il se pratique déjà pour le sein, le côlon ou le col de l'utérus. Le dossier, préparé par le Dr Franck Le Duff, directeur du CRCDC, a été retenu : la Corse sera la première région en France à pratiquer cette méthode qui existe déjà dans d'autres pays d'Europe ou aux USA.

« Nous sommes une île et nous avons un volume de population idéal pour ce type de programme, remarque le Dr Joseph Orabona, radiologue et président du CRCDC de Corse. Nous avons malheureusement aussi une population particulièrement concernée : chez nous le cancer du poumon tue plus de femmes que le cancer du sein. Nous espérons

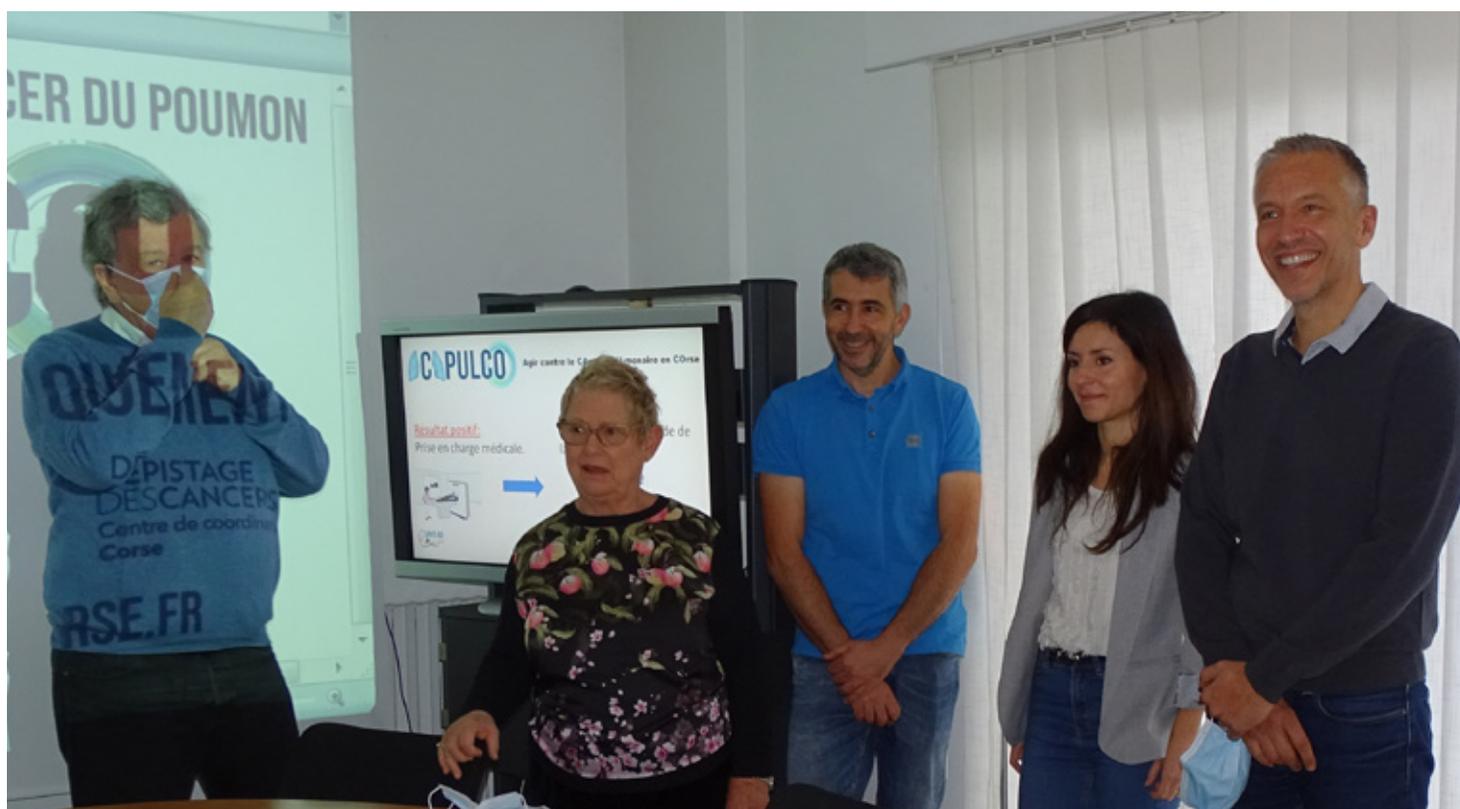


Photo Claire Giudici

**Présentation de l'étude Acapulco au CRCDC de Bastia.**

Étaient présents : les docteurs Joseph Orabona, radiologue, Franck Le Duff, directeur du CRCDC Corse, Sauveur Merlinghi, président de la Ligue contre le cancer de Corse-du-Sud, Marie-Dominique Battesti secrétaire de la Ligue contre le cancer de Corse du Sud, Claudia Antoni, assistante de recherche clinique et Paul Gautard, assistant de recherche clinique.

la participation de 800 à 1000 personnes, un chiffre statistiquement pertinent. Ces recherches nous permettront de mesurer les effets du tabagisme, mais aussi du radon (NDLR: un gaz radioactif présent à l'état naturel dans les zones granitiques) et de différents polluants dus à la circulation automobile et aux panaches de fumées des bateaux dans les ports de commerce.» Puis sans doute aussi aux centrales électriques fonctionnant au fioul... Les campagnes de dépistage devraient pouvoir bientôt commencer. Les participants seront adressés par leur médecin. En effet, si le CRCDC est promoteur du projet, y sont associés la Ligue contre le cancer, les médecins hospitaliers ou libéraux dans toutes les spécialités concernées (pneumologues, radiologues, chirurgiens et généralistes...). L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) et l'Ordre des médecins ont apporté leur soutien et l'expérimentation a reçu l'accord de l'Agence régionale de santé (ARS).

L'étude Nelson préconise le dépistage précoce par scanner «low dose», c'est-à-dire faiblement irradiant, sans injection. Il permet de localiser d'éventuels nodules même très petits, d'en mesurer le diamètre mais aussi et surtout le volume. «L'étude, que nous avons nommée Acapulco (Agir contre le Cancer PULmonaire en Corse), répond au protocole très précis de Nelson, explique le Dr Franck le Duff. Elle s'adresse aux femmes et aux hommes résidant en Corse, âgés de 50 à 74 ans, sans pathologies connues et présentant un tabagisme au moins égal à un paquet par jour pendant trente ans ou 2 paquets par jour pendant quinze ans, qu'ils soient encore fumeurs actifs ou sevrés depuis moins de quinze ans. Il s'agit de rechercher, sur une période de trois ans, d'éven-

tuelles lésions pulmonaires susceptibles d'être des cancers à un stade précoce. Si le résultat est négatif, le patient est invité à poursuivre le protocole à raison d'un scanner par an pendant trois ans. Si le résultat est indéterminé, un second scanner «low dose» sans injection sera prévu dans les mois qui suivent pour contrôler l'évolution d'une situation qui n'est pas nécessairement maligne. Si le résultat semble positif, une prise en charge adaptée sera mise en œuvre, d'abord pour confirmer ou infirmer le diagnostic, puis, en cas de besoin, pour traiter. Le protocole, dans chacun des cas, s'accompagne de la prise en charge d'un sevrage tabagique. Nous ne pourrions cependant pas retenir dans l'étude les patients ayant été victimes d'une atteinte grave du Covid et admis, notamment, en réanimation.»

L'intérêt de ce dépistage est majeur. «À ce jour, remarque le Dr Marie-Dominique Battesti, secrétaire du Comité de lutte contre le cancer de Corse-du-Sud, on n'a connaissance de l'existence d'un cancer du poumon que quand il est avancé. Pourtant, il existe des techniques chirurgicales peu invasives qui pourraient permettre de retirer les nodules avant qu'ils ne se développent, d'obtenir une baisse de la mortalité. Nous devons nous donner les moyens de progresser dans le traitement de ce cancer.»

Participer à cette expérimentation a demandé un engagement important du CRCDC, le Dr Le Duff a soumis une étude particulièrement détaillée de la situation insulaire dans le cadre de l'appel d'offres. Il demandera maintenant un engagement des médecins et des patients. Pour un résultat qui ne pourra être que favorable à la santé des participants. ■

Claire GIUDICI

# POURQUOI CE MUTISME ?



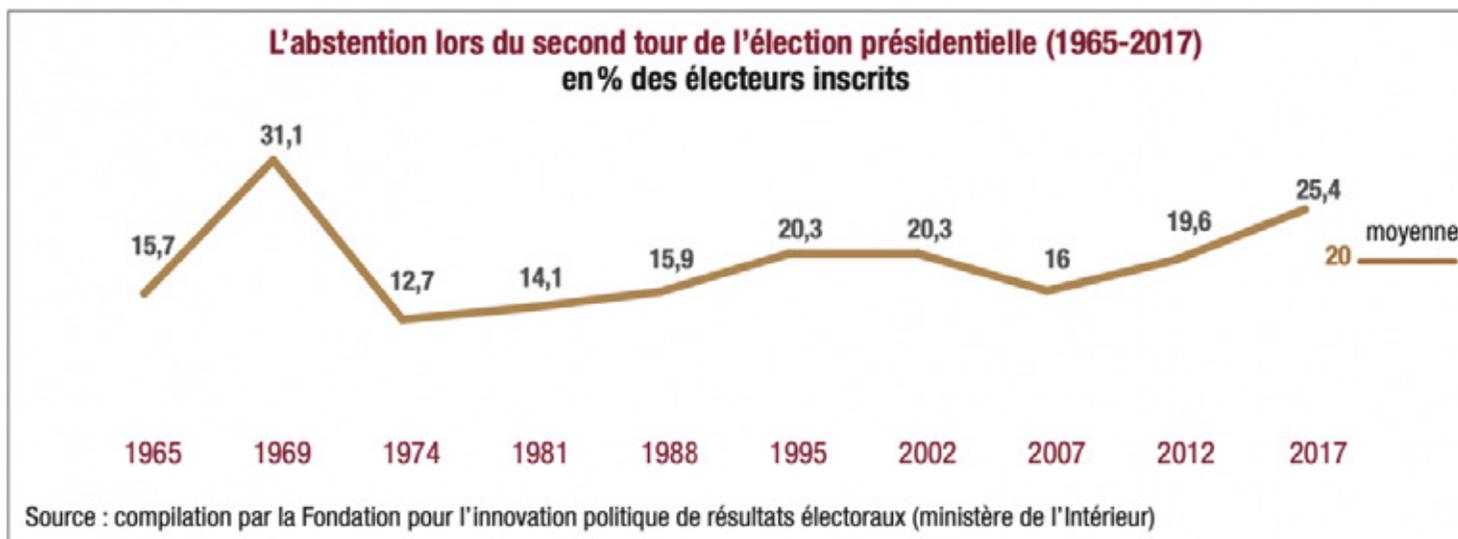
**Plus glaçant encore que le Silence des agneaux, le mutisme des urnes ! Au lendemain des élections régionales et départementales de juin dernier, il y avait du gros malaise dans l'air : dans leur immense majorité, les Français s'étaient abstenus.**

**Et s'il leur prenait la fantaisie d'en faire autant pour la présidentielle et les législatives de 2022 ? Au surlendemain de cette déclaration de désamour pour la chose publique, Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale, annonçait la constitution d'une mission d'information sur le phénomène de l'abstention et les moyens d'y remédier. Dans ce cadre, il avait sollicité le concours de la Fondapol qui a rendu sa contribution en novembre. Constat et pistes de réflexion.**

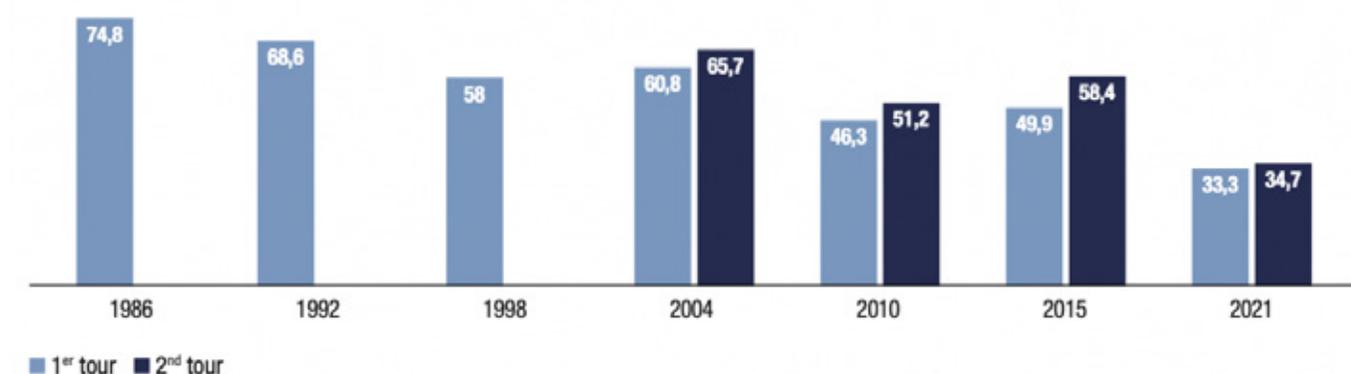
Initialement prévues en mars et repoussées de trois mois en raison de la pandémie, les élections régionales et départementales 2021 ont été marquées par un taux de participation que Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale, devait qualifier d'«historiquement bas dans l'histoire de la v<sup>e</sup> République». Le scrutin régional n'a en effet mobilisé que 33,28 % des électeurs français au premier tour et 34,69 % au second. Quant aux élections départementales, elles affichaient peu ou prou les mêmes taux de participation : 33,32 % puis 34,36 %. Il y a certes eu des exceptions, comme la Corse, où la participation à l'élection territoriale a dépassé les 57 % au premier tour et frôlé les 59 % au second, avec des taux de bulletins nuls ou blancs inférieurs à 1 %. Ce phénomène de l'abstention n'est pas nouveau. Selon le ministère de l'Intérieur, l'érosion de la participation aux élections, qu'elles

soient législatives, présidentielles, municipales, européennes, régionales ou cantonales, remonte à la fin des années 1980. Avec, il est vrai, des variations notables selon l'objet de la consultation. C'est notamment sensible pour les législatives : l'abstention, qui plafonnait à 23 % en 1958 et avait atteint son plus bas niveau [17 %] en 1978, est passée à 34 % en 1988 pour se hisser à 51,3 % en 2017.

Toutefois, estimait Richard Ferrand en juin 2021, cette désaffection des urnes a «atteint des proportions telles que nous ne pouvons pas nous en tenir à des raisons conjoncturelles, alors que nous sommes à un an des élections présidentielle et législatives». D'où la création d'une mission d'information permettant «d'identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale». Pour nourrir ses travaux, le président de l'Assemblée natio-



### Participation aux élections régionales depuis 1986



Copyright : Fondation pour l'innovation politique - novembre 2021

nale a fait appel à la Fondation pour l'innovation politique [Fondapol].

En novembre 2021, la Fondapol a publié l'étude produite sur ce sujet, dirigée par son directeur général, Dominique Reynié. Pour ses auteurs, quoiqu'elle ne touche pas tous les scrutins avec la même intensité et puisse fluctuer selon les périodes, l'abstention électorale en France, «*avérée de longue date*» et qui se manifeste également à l'occasion des élections professionnelles, ne constitue cela dit «*en rien un phénomène isolé dans le monde des démocraties occidentales*». Et des états ayant en commun «*des dynamiques abstentionnistes similaires*» partageraient également «*de nombreux facteurs à l'origine de cette désaffection des urnes de la part de leurs citoyens*». Par exemple, pour la France et les États-Unis, le fait que la procédure d'inscription sur les listes électorales n'y est pas automatique, à l'exception des citoyens accédant à la majorité qui sont inscrits d'office. Ainsi, il y aurait en France une frange de la population en droit de voter, représentant en moyenne 10 % de l'électorat potentiel, qui n'est pas inscrite sur les listes électorales, ce taux pouvant même atteindre les 30 % d'adultes dans les quartiers ou zones géographiques les moins favorisés. Or, «*cette mal-inscription sur les listes électorales en France se présente comme l'une des premières causes de l'abstention*» selon la Fondapol qui pointe également «*l'émergence de la décentralisation miterrandienne*», les transferts de compétences aux collectivités territoriales ayant contribué à une perte de lisibilité des scrutins et, par voie de conséquence à l'augmentation de l'abstention. Et puis il y a ce qui ressort comme étant «*un*

*des signaux forts de cette crise de la représentation*», à savoir que, pour une partie de l'électorat, l'abstention apparaît comme «*un instrument de protestation manifestant le refus de l'offre politique et caractérisant la défiance grandissante à l'égard du politique*».

Que ce soit en Europe comme aux États-Unis le principe du vote est consacré, fait observer le document remis par la Fondapol à Richard Ferrand : 96 % des Européens et 98 % des Américains jugent important de pouvoir voter pour les candidats de son choix mais aussi, dans des proportions strictement identiques, de «*pouvoir participer soi-même à la prise de décision*». Là où les choses se gâtent, c'est lorsqu'on interroge sur son utilité : 36 % des Européens considèrent que «*voter ne sert pas à grand-chose*» contre 17 % des Américains. Cette désillusion européenne touche davantage les démocraties les plus récentes, issues de l'effondrement du communisme et, parfois, elle y est même dominante, comme en Croatie [69 %] et en Bulgarie [62 %], ou très présente, comme en Slovaquie [47 %], en Roumanie [46 %], en Lettonie [45 %], en Lituanie [44 %], en République tchèque [43 %] et en Hongrie [40 %]. Cela étant, le désenchantement n'épargne pas des démocraties plus anciennes, comme l'Italie [38 %], la France [39 %] ou la Grèce [41 %]. En revanche, parmi les pays où l'on considère le plus volontiers qu'il est «*utile de voter car c'est par les élections que l'on peut faire évoluer les choses*», on trouve la Finlande [67 %], l'Autriche [70 %], l'Allemagne [70 %], les Pays-Bas [72 %], la Suisse [76 %], la Norvège [78 %], le Royaume-Uni [80 %], la Suède [81 %] et le Danemark [84 %] mais aussi

## Utilisation quotidienne des réseaux sociaux et disponibilité au comportement protestataire

**Question :** « En 2022, au premier tour de l'élection présidentielle diriez-vous que vous pourriez... ? »

**Réponses :** « oui, certainement » et « oui, probablement »

**Base :** selon l'utilisation quotidienne des réseaux sociaux

	Ensemble de l'échantillon	Utilisation quotidienne d'Instagram (608 répondants)	Utilisation quotidienne de Facebook (1 422 répondants)	Utilisation quotidienne de WhatsApp (578 répondants)	Utilisation quotidienne de Twitter (243 répondants)	Utilisation quotidienne de Twitch (64 répondants)	Utilisation quotidienne de TikTok (190 répondants)	Utilisation quotidienne de Telegram (67 répondants)
Vous abstenir ou voter blanc	49	59	51	48	53	74	72	77

Copyright : Fondation pour l'innovation politique – novembre 2021

*Dans le détail, 34 % ont répondu qu'ils pourraient s'abstenir et 40 % qu'ils pourraient voter blanc. C'est du côté des femmes que ces options sont les plus marquées: elles ont été 41 % -contre 28 % chez les hommes- à dire qu'elles pourraient s'abstenir et 45 % -contre 35 % les hommes- à répondre qu'elles pourraient voter blanc.*

la Pologne [76 %] et le Portugal [76 %].

Les résultats de la cinquième vague de l'indicateur de la protestation électorale, conçu par la Fondapol [les enquêtes étant administrées par l'institut OpinionWay] remontent à octobre 2021. Ils montrent, pour la France, une disposition au vote protestataire [ne pas voter, voter blanc ou voter populiste] qui, quoiqu'en baisse de six points par rapport à la quatrième vague, reste très élevée: 72 % des personnes interrogées seraient enclines à privilégier cette voie pour le premier tour de l'élection présidentielle de 2022. Dont 49 % qui se disent prêt à s'abstenir ou à voter blanc. Dans le détail, 34 % ont répondu qu'ils pourraient s'abstenir et 40 % qu'ils pourraient voter blanc. C'est du côté des femmes que ces options sont les plus marquées: elles ont été 41 % -contre 28 % chez les hommes- à dire qu'elles pourraient s'abstenir et 45 % -contre 35 % des hommes- à répondre qu'elles pourraient voter blanc. En ce qui concerne les catégories sociales, la tentation de l'abstention est plus forte chez les personnes à bas revenu: 46 % des répondants dont le revenu du foyer est inférieur à 1000 euros pourraient s'abstenir, contre 24 % de ceux dont le revenu du foyer est égal ou supérieur à 3500 euros. De même, 54 % de ceux ayant un revenu inférieur à 1000 euros pourraient voter blanc, soit 22 points de plus que ceux dont les revenus sont égaux ou supérieurs à 3500 euros [32 %]. Par ailleurs, la propension à s'abstenir est plus importante que la moyenne des sondés chez les répondants qui ont une image positive des Gilets jaunes, des anti-vax ou des anti-passe sanitaire. Toutefois, chez ces sondés-là, c'est la proportion de ceux qui excluent catégoriquement ou qui n'envisagent pas de s'abstenir qui l'emporte pourtant.

En outre, il apparaît dans les résultats de cette cinquième vague que 30 % des répondants qui pourraient s'abstenir au premier tour disent vouloir le faire parce qu'ils ont « *le sentiment que c'est la même politique qui est menée quel que soit le parti au pouvoir* », 26 % parce que les différents candidats dont on parle aujourd'hui ne leur conviennent pas, 17 % parce que la politique en général ne les intéresse pas, 14 % parce qu'ils entendent protester contre le système politique

actuel et 12 % parce qu'ils pensent que leur vote à l'élection présidentielle ne servira à rien. Fait notable, « *le potentiel de protestation électorale est sensible à l'utilisation régulière des réseaux sociaux* »: la propension déclarée à voter populiste, s'abstenir ou voter blanc au premier tour de l'élection présidentielle de 2022 est plus importante chez ceux qui les utilisent quotidiennement -et tout particulièrement Twitch, TikTok et Telegram- à savoir, selon les résultats sur l'échantillon de cette cinquième vague, les moins de 35 ans, les femmes, les chômeurs, les hommes et femmes au foyer et les personnes dont le revenu mensuel du foyer est inférieur à 1000 euros.

Reste à voir comment inverser cette tendance à la protestation. Les auteurs de l'étude destinée éclairer les travaux de la mission d'information ont identifié vingt-et-une pistes de réflexion. On y trouve notamment des suggestions telles qu'apporter des réponses plus souples au problème de la « mal-inscription », en permettant une inscription plus tardive sur les listes électorales [actuellement fixée en France au sixième vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection] ou encore mettre en place des bureaux de vote itinérants. Le vote à distance, notamment via Internet est en revanche jugé peu opportun voire dangereux, tandis que la question du vote dès 16 ans est vue comme une option à considérer. D'autres pistes laissent plus perplexes, telle que cette question: « *Peut-on concevoir un lien civique sans lien fiscal direct ?* » En cinquième position dans cet inventaire, est mentionnée la nécessité d'attester la souveraineté du suffrage et de respecter les décisions électorales: « *N'ont pas été pris en compte les choix des citoyens à l'issue du référendum national ayant débouché sur le rejet du Traité constitutionnel européen, en 2005, et le référendum local ayant débouché sur la décision de construire l'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes* » rappellent à cet effet les auteurs. Pas plus d'ailleurs que ne semblent avoir été pris en compte les choix exprimés par près de 59 % des électeurs corses lors des dernières territoriales. Peut-être qu'en effet, les citoyens seraient plus enclins à voter s'ils n'avaient pas le sentiment que la réponse à leur expression via les urnes se bornait à un « *après tout, l'important est de participer* ». ■ AN



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

## CREATION SOCIETE

N° 01

### SCI AO

Société Civile Immobilière  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Domaine de Cinqu'Alzi  
Suariccio, 20172 Véro

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 02/12/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : **SCI AO**  
Siège social : Domaine de Cinqu'Alzi, Suariccio, 20172 Véro

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Jordane BRONCHAIN  
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément dans tous les cas des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ALGAJOLA en date du 1er décembre 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **VAMS**,  
SIEGE SOCIAL : C/O Monsieur STUR-LESI, 1, Chemin du Cimetière, 20220 Algajola [Corse]

OBJET : L'acquisition, la construction, la propriété et la gestion de tous biens immobiliers.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 900 euros  
GERANCE : Madame Véronique ANDREUCCETTI, demeurant Place de la Gare, 20220 Algajola [Corse],  
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 03



Fiduciaire le de France Méditerranée

BASTIA - INZEC - BENEVOLENTI - CANNES - PORTO-VECCHIO

**TERRES D'AVENIR**

SCI au capital de 3000 €

Siège social : 1, Rue Nd de Lourdes  
20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 25/11/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale :

**TERRES D'AVENIR**

Siège social : 1, Rue Nd de Lourdes,  
20200 Bastia

Objet social : L'acquisition, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen d'un appartement de type 4 de 90 m2 situé 2, Avenue Emile Sari - 20200 Bastia ...

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 3000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. GIACOBBI Joseph Marie, demeurant LD Perone - Casanova de Vénaco - 20250 Corté

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas et obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Pietrosella du 18/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

**A CASA DI A FICA**

Siège social : 86, Lot Castello Rosso, 20166 Pietrosella

Objet social : Loueur en meublé non professionnel

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Pierre, André, Stéphane OTTAVI, demeurant Lieu-dit Tivolaggio, Lotissement Le Ruppione, N°9, 20166 Pietrosella

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CP IMMOBILIER**

Siège social : Chemin de Tenda, 2, Lotissement Chemin des Prés, 20137 Porto-Vecchio

Forme : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Objet : L'activité de gestion et transaction immobilière de tous biens immobiliers appartenant à autrui, l'activité de marchands de biens.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 €

Gérant : Madame Céline PIETRI demeurant à Porto-Vecchio [20137] Chemin de Tenda, 2, Lotissement Chemin des Prés. Immatriculation RCS Ajaccio.

N° 06

## Société Coopérative de Crédit de Courtage et d'Intermédiation en Assurance à Capital Variable et à Responsabilité Statutairement Limitée **CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE GHISONACCIA**

Siège social :

1765, Avenue du 9 Septembre  
20240 Ghisonaccia

Suivant Assemblée Générale Constitutive en date du 29 novembre 2021, il a été constitué sous la dénomination **Caisse de Crédit Mutuel de GHISONACCIA** une Société Coopérative de Crédit de Courtage et d'intermédiation en Assurances à Capital Variable et à Responsabilité Statutairement Limitée [régie par la loi du 10 septembre 1947, les dispositions du Titre III de la loi du 24 juillet 1867 et l'article 5 de l'ordonnance du 16 octobre 1958], de la loi n° 84.46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs au Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : 1765, Avenue du 9 Septembre, 20240 Ghisonaccia

Objet social : Favoriser la pratique des opérations bancaires par l'information, l'éducation et la sensibilisation, en rendant le meilleur service au moindre coût à ses sociétaires.

Durée : 99 ans  
Capital social : Le capital initial de la Société a été fixé à la somme de : CENT CINQ EUROS [105 euros]

Capital minimum : Le capital minimum de la société a été fixé à la somme de vingt six euros et vingt-cinq centimes [26,25 euros]

Conditions d'admission aux Assemblées et exercice du droit de vote : Tout sociétaire a le droit d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations.

Chaque sociétaire dispose d'une voix. Clause restreignant la transmission des parts : Tout Nouveau sociétaire devra être agréé par le Conseil d'Administration.

Administration de la Société :

a) - Administrateurs

Monsieur Bernard DALBIEZ,  
Madame Sophie FINIDORI,

Monsieur Jean François PARRA,  
Monsieur Maurice ZIRNHELDT,

b) - Surveillants  
Monsieur Dominique GIOVANNANGELI,  
Monsieur Pierre MERTZ,

Madame Cécile SCHOLLER,

c) - Présidente du Conseil d'Administration : Madame Sophie FINIDORI a été nommée Présidente au cours de la première délibération du Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2021.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 30/11/2021, avis de constitution d'une SASU dénommée :

**SIMARIN DX**

Capital : 100 €.  
Siège social : Vignaccia, 20225 Lavatoggio.

Objet : Prestations de conseils pour la gestion et l'Administration des entreprises - Durée : 99 ans.

Président : DESMOINEAUX Jacques, 17 rue Philibert Delorme, 75017 Paris  
Immatriculation au R.C.S. de Bastia.

N° 08



**Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga - Bât. A2  
20200 Bastia

Tél 04.95.32.05.85/Fax 04.95.32.13.35  
e-mail : [pellegrini.olivier@wanadoo.fr](mailto:pellegrini.olivier@wanadoo.fr)

### MARIE ROSE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1300 euros

Siège social : 20228 Pino

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 03/12/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : **MARIE ROSE**

Siège social : 20228 Pino

Objet social : Achat, Vente, Location, Gestion de tous biens immobiliers  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1300 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Madame Marie-Noëlle Lucienne Anne-Louise VIOLINI BENEVENTI, épouse BENEVENTI, de nationalité française, demeurant Metinu - 20228 Pino.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 09

### ECOWORKING NWH

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 900 euros

Siège social : 4, rue des Jardins

20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 02/12/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : **ECOWORKING NWH**

Siège : 4, rue des Jardins, 20200 Bastia  
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 900 euros

Objet : Le conseil, l'accompagnement et toutes opérations de formation en stratégie RSE, développement durable et communication responsable.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Pierre-Antoine CORAZZINI, demeurant Route de Case Vecchie, Résidence Amaryllis, Bât D, 20200 Ville-Di-Pietrabugno

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CAURO en date du 22 novembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : HOLDING GMA,**

**SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Mocale, Cauro (Corse)**

**OBJET :** La prise de participation, la détermination et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 140.000 euros

**PRESIDENT :** Monsieur Guillaume, Pancrace, Auguste ANTONA-BAJOLET, demeurant Lieu-dit Mocale, Cauro (Corse),  
**COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

**TITULAIRE :** Monsieur Daniel RAFFALLI, domicilié au 71, Cours Napoléon, Ajaccio (Corse).

**AGREMENT :** En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 11

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ECCICA-SUARELLA en date du 22 novembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : HOLDING S.I.M,**

**SIEGE SOCIAL : Les Jardins de Solivi, Eccica-Suarella (Corse)**

**OBJET :** La prise de participation, la détermination et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 140.000 euros

**PRESIDENT :** Monsieur Jean-Christophe RICHARD, demeurant Les Jardins de Solivi, Eccica-Suarella (Corse),  
**COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

**TITULAIRE :** Monsieur Daniel RAFFALLI, domicilié au 71, Cours Napoléon, Ajaccio (Corse).

**AGREMENT :** En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 12

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 1er décembre 2021, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale : SC FLJV**

**Forme :** Société Civile

**Capital :** Mille cinq cents euros

**Siège :** Résidence Bagatelle - Bât B - Rue Juge Falcone - 20200 Bastia

**Objet social :** La gestion d'un portefeuille de valeur mobilières que la société se propose d'acquérir

**Durée :** 99 ans - **Apports en numéraire :** 1500 euros **Gérants :** M. François Louis VINCENTI - **Immatriculation :** La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, La Gérance.



**ANDREANI**

## INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 25.000 €

Siège social : Chez Impex

1104, Avenue Sampieru Corsu

Ld Ardisson, 20600 Furiani

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Furiani du 30/11/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :**

**ANDREANI INVESTISSEMENTS**

**Siège :** Chez Impex, 1104 Avenue Sampieru Corsu, Ld Ardisson, 20600 Furiani

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 25.000 €

**Objet :** La prise de participation, la détermination et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toute société constituée ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financière, agricole, immobilière ou autre

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Chaque action donne droit à une voix, **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** M. ANDREANI Robin, demeurant Rce l'Absolu - Bt C - Ld Chinchine - 20600 Furiani

**Directrice générale :** Mme ANDREANI Alix, demeurant Rce Les Cimes - Bt 6 - Monte Renosu - 20200 Bastia

**La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis, Le Président.

N° 14

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 30/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale : CLSav**

**Siège social :** Chemin de Pietralba, 20090 Ajaccio

**Objet social :**

- L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

**Durée de la Société :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Mme Martine PERRINO demeurant Résidence du Parc Impérial, Le Marly B1, 20000 Ajaccio ; M. Cédric, Antoine, Ludovic, Marie SAVELLI demeurant Résidence les Acacias A, Chemin de Pietralba, 20090 Ajaccio

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; **Agrément des associés** représentant au moins les deux tiers des parts sociales **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.



## Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 21/11/2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination : PAPA**

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Siège :** Quartier Mazzetta, rue du 9 septembre 1943, 20137 Porto-Vecchio

**Capital :** 475.800 € par apports en numéraire de 200 € et en nature des droits sociaux suivants :

- 24 parts en pleine propriété de la société «GRAND SUD» pour une valeur de 192.000 €.

- quote-part indivise [1/3] de 52 parts en nue-propriété de la société «GRAND SUD» pour une valeur de 97.000 €.

- quote-part indivise [1/3] de 300 parts en nue-propriété de la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAZZETTA» pour une valeur de 186.000 €.

**Objet :** La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. **Chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Cession d'actions :** Toute cession, y compris entre associés, est soumise au respect du droit de préemption et à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

**Président :** Monsieur Pierre AGOSTINI, demeurant Lta. 45, Allée du Toro, 45, Marine de Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio.

**Directeur Général :** Monsieur Alexandre AGOSTINI, Quartier Arutoli, 20137 Porto-Vecchio

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



## Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 21/11/2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination : A.G.F.M.**

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Siège :** Quartier Mazzetta, rue du 9 septembre 1943, 20137 Porto-Vecchio

**Capital :** 475.800 € par apports en numéraire de 200 € et en nature des droits sociaux suivants :

- 24 parts en pleine propriété de la société « GRAND SUD » pour une valeur

- quote-part indivise [1/3] de 52 parts en nue-propriété de la société «GRAND SUD» pour une valeur de 97.000 €.

- quote-part indivise [1/3] de 300 parts en nue-propriété de la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAZZETTA» pour une valeur de 186.000 €.

**Objet :** La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. **Chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Cession d'actions :** Toute cession, y compris entre associés, est soumise au respect du droit de préemption et à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

**Président :** Monsieur Marcel, Georges AGOSTINI, demeurant Route de Bocca Dell'Oro, 20137 Porto-Vecchio

**Directeur Général :** Monsieur Gabriel AGOSTINI, demeurant Route de Bocca Dell'Oro, 20137 Porto-Vecchio

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

## PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCEPTE

DANS NOS BUREAUX

OU

PAR TELEPHONE 0495320440

N° 17

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 octobre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : JPO**

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Siège Social :** Fiumorbo, 20130 Cargèse

**Objet :** La société a pour objet, en France et à l'étranger :

L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés :

- de tous biens ou droits patrimoniaux mobiliers et notamment tous droits sociaux, titres de participation, titres de placement, valeurs mobilières, contrats de capitalisation,

- et de tous biens, droits ou actifs immobiliers, dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport ou autrement ;

L'exercice des droits détenus, directement ou indirectement, sur tous biens mobiliers, sur toutes participations et sur tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie

d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction en vue de la location, éventuellement la reconstruction ou la reconstruction en vue de la location ;

La location de tous biens mobiliers ou immobiliers, notamment en meublé.

**Durée :** 99 années

**Capital social :** 3.535.000 €

**Gérants :** M. Jean-Pierre ALESSANDRI, demeurant 35, Avenue du Général Sarraill, 75016 Paris

- Mme Olga VINCENT, demeurant 35, Avenue du Général Sarraill, 75016 Paris

**Transmission des parts :** Il existe des clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts sociales ; la collectivité des associés est habilitée à statuer sur les demandes d'agrément.

La société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis.

**Etude de Maîtres**  
**Antoine GRIMALDI,**  
**Jean-Yves GRIMALDI,**  
**Notaires Associés**  
À Bastia (Haute-Corse)  
2, rue Chanoine Colombani.

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 17 novembre 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière, enregistrée à BASTIA, le 30 Novembre 2021, référence 2021N 00644, ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**La dénomination sociale est : LCC.**

**Le siège social est fixé à :** BIGUGLIA (20620), 2, Lotissement Les Hauts de Biguglia 1.

**La société est constituée pour une durée de 99 années**

**Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENTS EUROS (300,00 EUR).** Les apports sont effectués en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés.

**Les gérants de la société sont :** Madame Stéphanie DEMASI et Monsieur Jean-Michel MINICONI-CAMUGLIA demeurant, 2, Lotissement Les Hauts de Biguglia 1, [20620] BIGUGLIA.

**La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis, Le notaire.

N° 19

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/12/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

**KÉRA+**

**Siège social :** 1248, route de Borgo Village, 20290 Borgo

**Capital :** 500 €

**Objet :** LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS A USAGE COMMERCIAL

**Gérant :** Mme ORSUCCI Elisa, 1248, route de Borgo Village, 20290 Borgo

**Co-Gérant :** Mme PALMIERI Lara, 1248, route de Borgo Village, 20290 Borgo

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia.

N° 20

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 24/11/2021, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale : F.T.A.**

**Objet social :** Restauration de type rapide

**Siège social :** Lieu-dit I Campi - 20220 Aregno

**Capital :** 2.000 €.

**Durée :** 70 ans.

**R.C.S :** Bastia

**Président :** Monsieur Damien AMORETTI demeurant Hameau a Croce, 20225 Lavatoggio.

N° 21

## HOTEL GB

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit "La Liscia"  
20111 Calcatoggio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CALCATOGGIO du 23/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SAS

**Dénomination :** HOTEL GB

**Siège :** Lieu-dit "La Liscia", 20111 Calcatoggio

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 €

**Objet :** Exploitation d'un hôtel-restaurant Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** La Société HAKA, immatriculée sous le numéro 518 035 324 au RCS AJACCIO, représentée par Monsieur Pierre Marie GRISONI, en sa qualité de Président de la Société.

**La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.**

Pour avis, Le Président.

N° 22

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 2021, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination sociale :** BISAFA JF

**Durée :** 99 ans

**Siège social :** Parc Berthault, Résidence Les Cactus A, 20000 Ajaccio

**Capital social :** 537.333,33 €

**Objet :** La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'achat, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières, de tous titres ou actions nominatives ou au porteur, de toutes obligations, de toutes parts d'intérêts ou parts sociales, de tous droits sociaux, de tous fonds de commerce ou d'industrie,

- La prise de participation, majoritaire ou minoritaire, dans toute société commerciale ou civile, française ou étrangère,

- Le conseil à toutes entreprises, la négociation, l'intermédiaire dans le cadre de rapprochement d'entreprises, la gestion des affaires d'autrui,

- L'acquisition, la prise en location, la sous location, la gestion d'immeubles destinés à l'activité de la société et des sociétés avec lesquelles elle est liée, Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Président :** Mr FENECH Jean, François, demeurant Parc Berthault, Résidence les Cactus A, 20000 Ajaccio

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du ré-

sultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

**\* Décisions de l'associé unique**

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;

- nomination et révocation du président ;

- nomination des commissaires aux comptes ;

- dissolution et liquidation de la société ;

- augmentation et réduction du capital ;

- fusion, scission et apport partiel d'actif ;

- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;

- exclusion d'un actionnaire.

**Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.**

**Agrement :** Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

**Immatriculation :** RCS d' Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 23

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 2021, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination sociale :** BISAFA FF

**Durée :** 99 ans

**Siège social :** Parc Berthault, Résidence Les Cactus A, 20000 Ajaccio

**Capital social :** 537.333,33 €

**Objet :** La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'achat, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières, de tous titres ou actions nominatives ou au porteur, de toutes obligations, de toutes parts d'intérêts ou parts sociales, de tous droits sociaux, de tous fonds de commerce ou d'industrie,

- La prise de participation, majoritaire ou minoritaire, dans toute société commerciale ou civile, française ou étrangère,

- Le conseil à toutes entreprises, la négociation, l'intermédiaire dans le cadre de rapprochement d'entreprises, la gestion des affaires d'autrui,

- L'acquisition, la prise en location, la sous location, la gestion d'immeubles destinés à l'activité de la société et des sociétés avec lesquelles elle est liée. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Président :** Mr FENECH François, Marie, demeurant 2, rue Gabriel PERI, Résidence le Sacré Cœur, 20000 Ajaccio

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

**\* Décisions de l'associé unique**

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;

- nomination et révocation du président ;

- nomination des commissaires aux comptes ;

- dissolution et liquidation de la société ;

- augmentation et réduction du capital ;

- fusion, scission et apport partiel d'actif ;

- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;

- exclusion d'un actionnaire.

**Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.**

**Agrement :** Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

**Immatriculation :** RCS d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 24

## SELARL du Docteur Frédéric LEBLOND

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 17, route du Bord de Mer Miomo - 20200 Santa Maria Di Lota

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SANTA MARIA DI LOTA du 7 décembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** SELARL.

**Dénomination sociale :** SELARL du Docteur Frédéric LEBLOND.

**Siège social :** 17, route du Bord de Mer - Miomo - 20200 Santa Maria Di Lota.

**Objet social :** L'exercice de la profession de médecin.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

**Capital social :** 1000 €. Gérance : M. Frédéric LEBLOND demeurant route de Mausoleo - 20222 Brando.

**Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.**

N° 25

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/11/2021, il a été constitué une SAS dénommée : S.P.L

**Siège social :** Résidence de la Plage - Agosta Plage - 20166 Porticcio

**Capital :** 500 €

**Durée :** 99 ans

**Objet :** Prise et gestion participation dans les sociétés détenant des participations dans des sociétés industrielles et commerciales. Achat, vente, location, location gérance, gestion, exploitation directe ou indirecte d'établissements industriels ou commerciaux, entrepôts, ateliers, fonds ou éléments de fonds de commerce ainsi que de tous immeubles et locaux.

**Président :** M. POGGI Simon - Résidence de la Plage - Agosta Plage - 20166 Porticcio

**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Immatriculation :** Au RCS d' Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PORTICCIO en date du 24 novembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :  
**DENOMINATION : AF AND AJBO,**  
**SIEGE SOCIAL :** Domaine de Lorello - Villa n° 30 - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna

**OBJET :** La prise en charge de personnes de 0 à 99 ans porteurs de troubles moteurs cognitifs et émotionnels par l'intégration de réflexes archaïques. La création d'un centre de Formation de Praticien en Intégration des Réflexes Archaïques spécialisé en équilibration émotionnelle, énergétique et neuro-structurelle.

L'intégration des réflexes archaïques, soutenue par une approche multi sensorielle à l'effet de remédier aux difficultés d'apprentissages, émotionnelles et motrices à tout âge.

**DUREE :** 99 ans  
**CAPITAL :** 3000 euros  
**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers est donné par la collectivité des associés.

**PRESIDENT :** Madame Anne MARTINEZ née DARGIER DE SAINT VAULRY, demeurant 16, Rue Boulan, Bordeaux [33000].

**DIRECTRICE GENERALE :** Madame Florence GIORGIO née MARRANO, demeurant Domaine de Lorello, Villa n° 30, Porticcio - Grosseto-Prugna

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, la Présidente.

**MODIFICATION GERANT**

N° 27

**SARL «LE PETIT BAPTISTE»**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 120.450 €  
 Siège social : Lieu-dit Forella  
 Afa - 20167 Afa  
 RCS Ajaccio - 803 105 618

**AVIS DE PUBLICITE**

Par décision du 30 novembre 2021, l'associé unique a adopté la modification suivante :

**NOMINATION D'UN CO-GERANT**  
 Madame Julia Marie-Thérèse DAZZI, demeurant Lieu-dit Forella, 20167 Afa, a été nommée co-gérante à compter du 30 novembre pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 28

**SARL SOPNIS**

Au capital de 1000 €

Siège social : 8, boulevard Louis Campi  
 20090 Ajaccio-RCS Ajaccio 809429541

L'assemblée générale du 12/11/2021 a nommé M. Nicolas, Joseph TRAMONI, demeurant à AJACCIO [20090] 8, Boulevard Louis Campi en qualité de gérant pour une durée indéterminée à effet du 12/11/2021 remplaçant Mme Sophie TRAMONI démissionnaire.

**NETTOYAGE 2A**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital social de 7622 €  
 Lieu-dit Forella - 20167 Afa  
 RCS Ajaccio B 399 967 207

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2021, la décision suivante a été adoptée :

**NOMINATION D'UN CO-GERANT**  
 Madame Julia Marie-Thérèse DAZZI, demeurant Lieu-dit Forella, 20167 Afa, a été nommée co-gérante à compter du 30 novembre pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

N° 30

**CEPI CENTRE EURO-MEDITERRANEEN PREVENTION INCENDIE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 1500.00 €  
 Siège social :  
 9, Résidence Bois des Anglais  
 Chemin du Bois des Anglais  
 20000 Ajaccio  
 480 682 400 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal en date du 26/11/2021, et à compter de ce jour, il résulte que le siège social de la société a été transféré de 9, rue du Dr Del Pellegriano - 20090 AJACCIO à 9, Résidence BOIS DES ANGLAIS - Chemin du BOIS DES ANGLAIS - 20000 AJACCIO.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.  
 Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
 Le gérant.

N° 31

**PROCARL**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 100.000 euros  
 Siège social : Lieu-dit Ardisson  
 RN 193 - 20600 Furiani  
 532 390 051 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Personne habilitée à engager la société : Monsieur Anthony FRIZOT, Gérant, demeurant 2, Lotissement Civa - Taglio Rosso - 20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2021, le siège social est transféré à : Rond-Point de Trinité - Résidence Trinitaiba - 20137 Porto-Vecchio, à compter du 1er janvier 2022.

En conséquence, la société, qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia, sous le numéro 532 390 051, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

Dénomination sociale :

**SOCIETE COOPERATIVE FORESTIERE A SILVA**

Forme : Société Coopérative Agricole  
 Siège social : Quartier Canale  
 20100 Sartène  
 Numéro Siren 793404765 RCS Ajaccio

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/09/2021, les associés ont décidé de transférer à compter du 01/09/2021, le siège social qui était à 105, COURS NAPOLEON, 20000 AJACCIO à l'adresse suivante QUARTIER CANALE, 20100 SARTENE. L'article 6 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 33

**BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 1000.00 €  
 499 715 571 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associé unique du 4 novembre 2021 : Le siège social a été transféré, à compter du 4 novembre 2021, de BASTIA [20600] - La Closerie des Chênes - Bâtiment C - Lieu-dit Marinacce, à FURIANI [20600] - 84, Allée Argentu - Lotissement Casette. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 34

**JAMARCHI**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 2000 euros  
 Siège social : 25, Boulevard Paoli  
 20200 Bastia  
 RCS Bastia 801299538

Aux termes d'une décision en date du 26 novembre 2021, la gérance de la société à responsabilité limitée JAMARCHI a décidé de transférer le siège social du 25, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA au 3, rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA à compter du 26 novembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 35

**LIMA**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 5000.00 €  
 792 039 414 RCS Bastia

Suivant décisions de la gérance en date du 19 novembre 2021 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 19 novembre 2021, d'OLETTA 20232 [Haute-Corse], Résidence Les Oliviers, Appartement 13, Route de la Plaine d'Oletta, à SAINT-FLORENT 20217 [Haute-Corse], Port de Saint-Florent.

En conséquence, l'article 4 - SIEGE SOCIAL des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

**CORSE CHAPE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 15.000 euros  
 Siège social : Lieu-Dit Ardisson  
 20600 Furiani  
 828 497 131 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Personne habilitée à engager la société : Monsieur Anthony FRIZOT, Gérant, demeurant 2, Lotissement Civa, Taglio Rosso - 20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio.

Aux termes de la décision de l'associé unique du 1er décembre 2021, le siège social est transféré à : Rond-Point de Trinité - Résidence Trinitaiba - 20137 Porto-Vecchio, à compter du 1er janvier 2022.

En conséquence, la société, qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia, sous le numéro 828 497 131, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 37

**DROP YETTY**

DROP YETTY SAS au capital : 3000 €. 455, Prom des Anglais, 06200 NICE, RCS : 891999872 de NICE.

Le 04/11/2021, L'unanimité des associés décide du transfert du siège social au Pôle de Suartello II, rte de Mezzavia, 20090 Ajaccio ; Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 38

**AVIS**

Suivant AGE en date du 01/01/2021, Monsieur Arnaud LEDRICH, gérant et associé unique de la société «AL SERVICE», SARL au capital de 32.900 euros a décidé de transférer le siège social de Lieu-dit Listrella, 20220 MONTICELLO à Marine de Palasca, n°17, 20226 PALASCA, LOZARI. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 39

**SOCIETE D'EXPLOITATION SORBARA SANTINI**

Société Par Actions Simplifiée  
 Au capital de 110.400.00 €  
 Siège social : Lotissement Alba Marana  
 Lieu-Dit Pineto - 20290 Borgo  
 423 235 175 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30/06/2021, il a été décidé :

- de renouveler le mandat de Madame Colette WEIZMANN, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,  
 - et de nommer la SAS Thierry HASSAN, domiciliée à MARSEILLE [Bouches du Rhône] 19 avenue de Delphes, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Thierry HASSAN, pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.  
 Dépôt au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

**AIR CORSICA**

Société Anonyme d'Economie Mixte  
à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 15.015.520 €  
Siège social :  
Aéroport Napoléon Bonaparte  
20186 Ajaccio Cedex 2  
RCS : B 349 638 395

**AVIS****RENOUVELLEMENT  
DES MEMBRES DU CONSEIL  
DE SURVEILLANCE**

1) Aux termes d'une Délibération en date 25 août 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société susvisée a nommé en qualité des Membres du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

1/1) Pour le collège désigné par l'Assemblée de Corse dans sa délibération N° 21/129 les onze représentants de la CTC dont les noms suivent.

- Madame Marie Hélène CASANOVA-SERVAS, née le 4 janvier 1969 à Toulon, demeurant, la Tour, 20167 SARROLA-CARCOPINO.

- Monsieur Hyacinthe VANNI, né le 27 octobre 1968 à Bastia, demeurant 20235 BISINCHI.

- Madame Muriel FAGNI, née le 12 septembre 1958 à Ajaccio, demeurant 27 boulevard Fred Scamaroni, 20000 AJACCIO.

- Monsieur Romain COLONNA, né le 21 février 1982 à Paris, demeurant 10 rue du Capitaine Livrelli, 20000 AJACCIO.

- Monsieur Don Joseph LUCCIONI, né le 05 juillet 1999 à AJACCIO, demeurant résidence Impériale, Quartier Candia, Bât B1, 20000 AJACCIO.

- Madame Danielle ANTONINI, née le 05 septembre 1957 à Marseille, demeurant 19 boulevard Fred Scamaroni, 20000 AJACCIO.

- Madame Christelle COMBETTE, née le 16 mars 1972 à Marseille, demeurant 16, boulevard Pascal ROSSINI, « La closserie Saint-François », 20000 AJACCIO.

- Madame Chantal PEDINIELLI, née le 02 juillet 1964 à Marseille, demeurant Pont de Caldane, 20112 SAINTE LUCIE de TALLANO.

- Monsieur Jean Michel SAVELLI, né le 26 septembre 1960 à Bastia, demeurant résidence le Piaggia, Toga, 20200 VILLE DE PIETRABUGNO.

- Madame Vanina BORROMEI, née le 10 août 1978 à Bastia, demeurant 1, Place Padoue, 20250 CORTE.

- Monsieur Paul QUASTANA, né le 29 avril 1951 à Albitreccia, demeurant 20128 ALBITRECCIA.

Il est précisé que le mandat des Membres ainsi désignés ne saurait dépasser la durée de leur mandat de représentant de l'Assemblée de Corse.

1-2) Pour le collège des actionnaires privés, les sept représentants sont les suivants :

- Monsieur Henri HOURCADE, né le 19 mars 1966 à la Rochelle, demeurant 49 rue de la Tour, 75116 PARIS, en remplacement de Monsieur Zoran JELKIC.

- Madame Francine QUENTEL, née le 04 juillet 1979 à Brest, demeurant 30 avenue Carnot, 78001 Saint Germain en Laye, en remplacement de Monsieur Pierre Olivier BANDET.

- Monsieur Jean Cyril SPINETTA né le 04 octobre 1943 à Paris, Président d'honneur, demeurant 73, rue Petit, 75019 PARIS.

- Monsieur Frédéric NOEL, né le 11 mars 1963 à Sannois, demeurant rue des

Vignes, 20000 AJACCIO.

- Monsieur Paul TROJANI, né le 27 novembre 1944 à Piedicroce, représentant permanent de la CCI de Bastia et de la Haute-Corse, demeurant Lotissement Pasqualini, 20600 BASTIA.

- Monsieur François PADRONA né le 03 juin 1964 à Vico, demeurant Padronhouse chemin de Toretto, le Salario, 20000 AJACCIO.

Sont nommés :

- La Caisse de Développement de la Corse, dont le représentant permanent sera le Directeur Général, Monsieur Jean Michel CATANI, né le 18 avril 1970 à Ajaccio, demeurant Résidence les crêtes, Immeuble Iris 2, 20000 AJACCIO.

- Pour les Censeurs,  
- Monsieur Jean Baptiste VALLE-FRANCE-SCHI, né le 02 septembre 1940 Pau, demeurant Casa Franceschi, 20228 PINO.

Aux termes de sa délibération en date du 28 février 2018, le Conseil de Surveillance a nommé :

- Madame Marie Hélène CASANOVA-SERVAS, Présidente dudit Conseil, [renouvellement].

- Mesdames Vanina BORROMEI et Muriel FAGNI en remplacement de Messieurs Hyacinthe VANNI et Paul LEONETTI, ont été nommés Vice-Présidentes.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 41

**CHRISALLU**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 137.000 euros  
Siège social :  
Chez Mr et Mme Giudicelli Don Come  
227, Avenue des Asphodèles  
Marine de Davia - 20256 Corbara  
794 204 461 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/11/2021, il résulte :

La collectivité des associés de la Société CHRISALLU a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 10/11/2021.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

\* Dénomination :

Ancienne mention : SCI CHRISALLU

Nouvelle mention : CHRISALLU

\* Capital :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 137.000 euros. Il est divisé en 1370 parts sociales.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 137.000 euros. Il est divisé en 1370 actions.

\* Forme :

Ancienne mention : Société Civile Immobilière

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

\* Objet :

Ancienne mention : L'acquisition, l'administration et la gestion ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Nouvelle mention : L'exploitation, la gestion et location de meublés de tourisme

\* Administration :

Anciennes mentions : Gérante : Madame Lucile GIUDICELLI, demeurant Listrella, Lieu-dit Saint-François, 20220 Monticello

Nouvelles mentions : Présidente : Madame Lucile GIUDICELLI, demeurant Listrella, Lieu-dit Saint-François, 20220 Monticello,

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**LABORATOIRE D L O**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 9146,94 €  
Siège social : 26, Boulevard Paoli  
20200 Bastia  
340 255 942 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 Novembre 2021 :

La collectivité des associés de la Société Laboratoire D.L.O a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 29 Novembre 2021.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

\* Capital :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 9.146,94 euros. Il est divisé en 600 parts sociales, de 15,24 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 9.146,94 euros. Il est divisé en 600 actions, de 15,24 euros chacune entièrement libérées.

\* Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

\* Administration :

Anciennes mentions : Gérante : Mme DONATI Marie Madeleine, 37, Impasse St Roch, 20200 Bastia.

Nouvelles mentions : Présidente : La Société DONATI, Société Civile au capital de 1.149.520 euros.

Siège social : Immeuble le Prado B, avenue de la Libération, 20600 Bastia, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 698 291 RCS de Bastia.

\* Mentions complémentaires :

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés ainsi qu'aux descendants directs ou héritiers désignés. Sinon, elles ne peuvent être cédées, à titres onéreux ou à titre gratuit, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des actions. La demande d'agrément et la réponse apportée sont régies par l'article 15 des statuts de la Société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 43

**SOCIETE CORSE  
DE DISTRIBUTION DE PEINTURE  
SO.CO.DIP**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500.000 euros  
Siège social : Ld Pastoreccia  
20600 Bastia  
313076374 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'AG en date du 15/11/21, il résulte que :

Monsieur PALMIERI Antoine-Baptiste, demeurant 2858, Route de la Canonica - 20290 Lucciana, a été nommé en qualité de Directeur Général Adjoint à compter du 01/01/21.

Pour avis, Le Président.

 04 95 32 04 40

**CALVI OPTIQUE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000,00 €  
Siège social : Avenue de la Libération  
Imm. le Prado B - 20600 Bastia  
801 306 291 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 Novembre 2021 :

La collectivité des associés de la Société Calvi Optique a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 29 Novembre 2021.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

\* Capital :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 5.000 euros. Il est divisé en 50 parts sociales, de 100 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 5.000 euros. Il est divisé en 50 actions, de 100 euros chacune entièrement libérées.

\* Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

\* Administration :

Anciennes mentions : Gérante : Mme DONATI Marie Madeleine, 37, Impasse St Roch, 20200 Bastia.

Nouvelles mentions : Présidente : La Société DONATI, Société Civile au capital de 1.149.520 euros.

Siège social : Immeuble le Prado B, avenue de la Libération, 20600 Bastia, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 698 291 RCS de Bastia.

\* Mentions complémentaires :

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés ainsi qu'aux descendants directs ou héritiers désignés. Sinon, elles ne peuvent être cédées, à titres onéreux ou à titre gratuit, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des actions. La demande d'agrément et la réponse apportée sont régies par l'article 15 des statuts de la Société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 45

**PIMIS**

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 21.000.00 €  
Siège social : Route de l'Aéroport  
20260 Calvi  
824 083 562 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de décisions de l'Assemblée Unique - Président du 6 novembre 2021, il résulte que :

La dénomination sociale a été modifiée pour adopter, à compter du 6 novembre 2021, celle suivante :

KOCLICCO.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

N° 46



### Olivier PELLEGRINI Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga - Bât. A2  
20200 Bastia  
Tél 04.95.32.05.85/Fax 04.95.32.13.35  
e-mail : [pellegrini.olivier@wanadoo.fr](mailto:pellegrini.olivier@wanadoo.fr)

#### AJB

Société à Responsabilité Limitée  
**Transformée**  
En Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
2, Rue Chanoine Colombani  
20200 Bastia  
811 544 550 RCS Bastia

#### AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Benoit, Maurice, Paul, Marie CORMIER, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ** : Monsieur Benoit, Maurice, Paul, Marie CORMIER demeurant CLOS A RAGETO - Route d'Anghione - Poggio-Mezzana - 20213 Castellare Di Casinca.

Pour avis,  
Le Président.

N° 47

#### Hô

SARL au capital de 105.000 euros  
Siège : 11, Avenue Jean Nicoli  
20250 Corte  
RCS Bastia : 833 764 202

#### CESSION PARTS SOCIALES

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 septembre 2021 à Corte.

M. Veillet Jean-Yves, a cédé 35.000 parts sociales numérotées de [70.001 à 105.000] à M. Balbi Toussaint de [70.001 à 87.500] et à M. Giorgi Jean Denis de [87.501 à 105.000].

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 48

#### BALBI SOLEIL

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 8000,00 €  
Siège social : Imm le Prado B  
Avenue de la Libération, 20600 Bastia  
440 621 944 RCS Bastia

#### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 Novembre 2021 :

La collectivité des associés de la Société Balbi Soleil a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 29 Novembre 2021.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

\* Capital :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 8.000 euros. Il est divisé en 500 parts sociales, de 16 euros chacune.  
Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 8.000 euros. Il est divisé en 500 actions, de 16 euros chacune entièrement libérées.

\* Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée  
Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

\* Administration :

Anciennes mentions :  
Gérante : Mme DONATI Marie Madeleine, 37, Impasse St Roch, 20200 Bastia.

Nouvelles mentions :  
Présidente : La Société DONATI, Société Civile au capital de 1.149.520 euros.

Siège social : Immeuble le Prado B, avenue de la Libération, 20600 Bastia, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 698 291 RCS de Bastia.

\* Mentions complémentaires :

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les actions sont librement cessibles entre associés ainsi qu'aux descendants directs ou héritiers désignés. Sinon, elles ne peuvent être cédées, à titres onéreux ou à titre gratuit, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des actions. La demande d'agrément et la réponse apportée sont régies par l'article 15 des statuts de la Société.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 49

#### GIRASCHI ACTIVITES

SARL au capital de 30.000 €  
Siège social : ZI Tavaria, 2010 Propriano  
RCS Ajaccio B 318 846 102 [80 b 75]

#### AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de : \* Les associés décident de modifier l'activité de la société qui devient : «Self stockage, entreposage et stockage non frigorifique. Location de locaux commerciaux. Location d'engins, matériels et bateaux, motorisés ou non, destinés à un usage nautique». L'article 2 des statuts est modifié en conséquence. Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 50



### B. LEONELLI Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tel : 04.95.31.69.67  
Fax : 04.95.32.79.15

#### « BOULANGERIE GHISONI »

SAS au capital de 10.616 €

Siège social : Lotissement Razzetta  
Route de Cardo - [20200] Bastia  
R.C.S. : Bastia N° 435 089 263

#### NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date à BASTIA du 19 juillet 2019, la collectivité des actionnaires a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, désigné pour six exercices à compter du même jour, la SARL C2C MEDITERRANEE représentée par Monsieur Eric LUCCHINI demeurant à MARSEILLE [13001] 5, Cours Jean Ballard et comme commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Olivier CONGIO demeurant à MARSEILLE [13001] 5, Cours Jean Ballard.

Pour Avis, Le Président.

N° 51



### Olivier PELLEGRINI Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga  
Bât. A2 - 20200 Bastia

#### EMA 2B

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100 euros  
Siège social : Domaine du Levant III  
Bâtiment B, 20290 Borgo  
834277352 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Président en date du 04/11/2021, il résulte que : Il est pris acte de la démission de Madame Allison COROTTI de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour le 04/11/2021, pour des raisons personnelles, et qu'il est décidé de ne pas pouvoir à son remplacement.

Pour avis, Le Président.

N° 52

#### A Volpe

SCI au capital de 22.500 euros  
Siège : 11, Avenue Jean Nicoli  
20250 Corte  
RCS Bastia : 828 995 373 00010

#### CESSION PARTS SOCIALES

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 2021 à Corte.

M. Veillet Jean-Yves, a cédé 45 parts sociales numérotées de [6 à 50] à M. Balbi Toussaint de [N° 6 à 35] et à M. Giorgi Jean Denis de [36 à 50].

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 53

#### STELLA MARINA

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social : Macinaggio  
20248 Rogliano-RCS Bastia 431281807

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/11/2021 :

Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 15/11/2021 aux activités :

\* Nouvelles activités de la société :  
- La propriété et l'exploitation d'hôtels, et plus généralement tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, l'exploitation d'une résidence de tourisme, l'offre d'activités se rapportant aux loisirs et bien-être, et de services hôteliers comprenant notamment la fourniture du petit-déjeuner, le nettoyage des locaux, la fourniture de linge de maison, la réception de la clientèle.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 54

#### DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par Ordonnance de Monsieur Le Président du Tribunal Juiciaire de Bastia, en date du 23 novembre 2021, Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, a été désigné en qualité d'Administrateur provisoire de l'EURL DOMAINE DE PIANA, inscrite au RCS de Bastia sous le N° 804 975 209.

N° 55

#### DU FANGO

Société Par Actions Simplifiée  
Capital : 312.840,00 euros  
Siège social : L'Annonciade  
Quartier du Fango - 20200 Bastia  
RCS Bastia N° 329 312 789

Aux termes d'une délibération du 1er décembre 2021, le Conseil de Parrainage a nommé, à compter de cette date et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Michel CUTTOLI en qualité de Président de la SAS DU FANGO, en remplacement de Monsieur Bernard ACQUAVIVA, Président démissionnaire.

Pour avis.

N° 56

#### PERSEUS

SASU au capital de 100 €  
Siège social : La Teghia  
Chemin de Culetta, 20117 Cauro  
879361798 RCS Ajaccio

L'associé unique en date du 30/11/2021, a décidé à compter du 30/11/2021 :

- De prendre pour nouvel objet social les activités de : PAYSAGISTE ; CRÉATION, MODIFICATIONS, RÉHABILITATIONS DES ESPACES VERTS, PLANTATION D'ARBRES, ENTRETIENS DES JARDINS, PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE, INSTALLATIONS DE CLÔTURES ET DE TOUTES ACTIVITÉS ANNEXES ET COMPLÉMENTAIRES À CET OBJET.

Statuts modifiés en conséquence.  
Mention au RCS d'Ajaccio.



04 95 32 02 38

## AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

### APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 139.000 € HT

**CCIC/DEF/2021.072**

*Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse*

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre est relatif aux Prestations de maintenance et entretien des installations thermiques et aérauliques des antennes micro-régionales de Haute-Corse de la CCI de Corse.

Durée de l'Accord Cadre :

1 an renouvelable 3 fois à la date de la notification du contrat.

Lieux d'exécution : Calvi, Corté et Ghisonaccia

Nomenclature Européenne CPV :

50720000-8 | Services de réparation et d'entretien de chauffage central |  
50730000-1 | Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Caractéristiques principales :

Il s'agit des prestations de maintenance préventive et curative des installations thermiques et aérauliques des antennes micro-régionales.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Antenne de Calvi

Lot 2 : Antenne de Corte

Lot 3 : Antenne de Ghisonaccia

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, et R2113-1, R2124-2.1°; R2161-3.2°, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -2°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans minimum annuel et un maximum annuel.

Lot 1 : Un maximum annuel de 10.000 € HT

Lot 2 : Un maximum annuel de 10.000 € HT

Lot 3 : Un maximum annuel de 10.000 € HT

L'avis concerne un accord cadre.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R2191-3 à R2191-62 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 115.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

(<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

- La liste des personnels avec leur titre, capacité, certification et agréments.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application

des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres :

\* Le 07 janvier 2022 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* de leurs garanties financières,

\* de leur capacité technique,

\* de leurs compétences et moyens professionnels,

\* La liste de références relatives à la réalisation des prestations.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées et classées par le Pouvoir Adjudicateur selon les critères suivants :

- Le prix de la maintenance annuelle (40%)

- Le prix du coût horaire et du taux de frais de gestion (20%)

- La valeur technique (40%) à l'aune de :

- Des moyens matériels et humains mis en œuvre pour l'exécution des prestations décrites au CCTP

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : 2021.072

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

(<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 1er décembre 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 1er décembre 2021.

N° 58



## AVIS DE MARCHÉ

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de FIGARI - 20114 Figari - Tél : 04.95.71.00.23

Courriel : [secretariat.general@mairiedefigari.corsica](mailto:secretariat.general@mairiedefigari.corsica)

2 - MODE DE PASSATION : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

La présente consultation est une consultation initiale. Le présent marché est soumis à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée [loi MOP], au décret d'application n°93.1268 du 29 novembre 1993 portant application du 1 de l'article 18 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et à l'arrêté du 21 décembre 1993 sur les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

3 - OBJET DU MARCHÉ : Mission de Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église St Jean Baptiste de POGGIALE.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - NEGOCIATION : Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.kleekon.com/>

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Coordonnées au §1. Courriel : [secretariat.general@mairiedefigari.corsica](mailto:secretariat.general@mairiedefigari.corsica)

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être obligatoirement déposées par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.kleekon.com/>

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au Lundi 10 Janvier 2022 - 12 h 00.

10 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : Le Jeudi 02 Décembre 2021.

Bon pour insertion, Le Maire, Jean GIUSEPPI.

**AVIS D'ATTRIBUTION****APPEL D'OFFRES OUVERT**

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

**CCI2B/DCP/2019.095****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

En application du décret n°2019-885 du 22 août 2019 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie locale de Bastia et de Haute-Corse, et de son arrêté de tutelle, la présente procédure initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse est transférée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44

**CORRESPONDANT :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principales(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

**OBJET DE L'ACCORD CADRE :**

Contrôle d'accès et d'inspection-filtrage en zone d'accès restreint du port de commerce de L'Île-Rousse

Durée de l'Accord Cadre : 1 an renouvelable 3 fois.

Lieux d'exécution : Port de Ile-Rousse

Nomenclature Européenne CPV :

71 63 14 20 - 0 Services d'inspection dans le domaine de la sécurité maritime,

71 70 00 00 - 5 Services de surveillance et de contrôle,

79 71 40 00 - 2 Services de surveillance.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L1 à L.6, R2113-3, R2124-1 ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -2°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un :

Minimum annuel : 100.000,00 H.T.

Maximum annuel : 400.000,00 € H.T.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

- Prix : 40 %

\* Coût horaire agents de sûreté : 25 Points

\* Coût horaire chef opérationnel de site : 15 Points

- Valeur technique : 60 %

\* Méthodologie organisationnelle et opérationnelle : 20 Points

Aspect organisationnel [problématique générale, profil, titre, étude et expérience] (10 Points)

Aspect opérationnel [pertinence des propositions] (10 Points)

\* Conditions de redéploiement en cas d'élévation du niveau de sûreté : 20 Points

\* Plan de continuité de service : 10 Points

\* Qualité de service [mesure de suivi et d'évaluation, traçabilité, plan de formation...] : 10 Points

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : Au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 12 décembre 2019

Nombre de candidature reçue : 1

Nombre d'offres reçues : 1

Nom et adresse de l'attributaire :

SARL SISIS - Zone Aéroport de Bastia Poretta

20290 LUCCIANA

Date de notification de l'accord cadre : 24 juin 2020

Prix de l'accord cadre :

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un :

Minimum annuel : 100.000,00 € H.T.

Maximum annuel : 400.000,00 € H.T.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télécourcs citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) :

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 03 décembre 2021

Date d'envoi du présent avis : Le 03 décembre 2021.

N° 60

**MAIRIE DE GALERIA****AVIS D'APPEL A CONCURRENCE****TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DU PORT DE GALERIA ET SA PROMENADE PIÉTONNE**

Pouvoir adjudicateur :

Nom, adresses et point(s) de contact : MAIRIE DE GALERIA - Village

20245 GALERIA - Tél : 04.95.62.00.09 - Email : [galeria.mairie@wanadoo.fr](mailto:galeria.mairie@wanadoo.fr)Conditions de retrait du dossier de consultation : Retrait du dossier de candidature sur le profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)Conditions de remise des candidatures ou des offres : Dépôt obligatoire des offres sous format électronique : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Objet du marché : Travaux de réaménagement de l'aire de stationnement du port de Galeria et ses abords

Caractéristiques principales :

1 - Visite sur le site obligatoire avec certificat délivré par la Mairie.

2 - Division en lots :

LOT 1 : VOIRIE RESEAUX DIVERS, BETON, TUF, ENROCHEMENT, DEROGATION, MAÇONNERIES, PIEUX DE BOUCLAGE, MOBILIERS BRANCHES EN BASSE TENSION

LOT 2 : PLANTATION, ARROSAGE AUTOMATIQUE

Critères de sélection des candidatures :

Capacités économiques, financières et techniques requises en vue de la sélection des candidats :

- Lettre de candidature [imprimé DC1],

- Déclaration du candidat [imprimé DC2],

- Assurances professionnelles, références, moyens humains et matériels.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

1 - Valeur technique de l'offre : 40%

2 - Prix des prestations : 40%

3 - Délais d'exécution : 20 %

Type de procédure : Procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du code de la Commande Publique.

Cette consultation fait suite à une déclaration de procédure infructueuse.

Date d'envoi du présent avis : 02 Décembre 2021

Date limite de réception des offres : 14 Janvier 2022 à 12 h 00

Tribunal compétent en cas de litige : Tribunal Administratif de Bastia.

N° 61

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****MARCHÉ DE TRAVAUX****RELANCE SUITE À PROCÉDURE CLASSÉE SANS SUITE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE PERI - Mairie annexe de la Plaine de PERI

RT 20 - Facciata Rossa - 20167 PERI

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : SECURISATION DE VOIRIE COMMUNALE

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Code CPV :

45316200-7 - Installation de matériel de signalisation

45233221-4 - Travaux de marquage routier

Modes de retrait des documents de la consultation et modalités de remise des plis : Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur. <http://www.achatspublicscorse.com>.

Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Critères d'attribution :

Valeur technique : 60%

Prix des prestations : 40%

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.

Date limite de réception des offres : 21/01/2022 à 12 H 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/12/2021

Renseignements d'ordre techniques et administratifs : Les candidats peuvent envoyer leur question, via la plateforme du profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Organisation des visites : COMMUNE DE PERI - Mairie annexe de la Plaine de PERI - RT 20 - Facciata Rossa - 20167 PERI - Tel : 04.95.25.63.53

Email : [commune-de-peri@orange.fr](mailto:commune-de-peri@orange.fr)

**CABINET MCM AVOCATS****P-P.MUSCATELLI - C. CRETY - A. MERIDJEN****Avocats Associés au Barreau de Bastia**

Siret n°388 624 306 000 30

13, Avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia - Tel : 04.95.31.35.63

**AVIS D'INFORMATION**

PASSATION D'UN AVENANT n°1 A LA CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS  
EN DATE DU 11 MAI 2017 CONCLUE ENTRE  
LA SARL PRIMO ET LA COMMUNE DE SARROLA-CARCOPINO

Objet de la convention en date du 11 mai 2017 (Pour rappel) :

Suivant «convention d'offre de concours et de mise en œuvre conditionnelle de la procédure d'aliénation d'une portion du chemin de service dit de la RN à Pruno», en date du 11 mai 2017, transmise en préfecture et accusé certifiée exécutoire le 17 mai 2017 la SARL PRIMO, dont le siège social est lieu-dit Mezzavia - 20167 Afa, représentée par son gérant en exercice, Monsieur Patrick ROCCA et la commune de Sarrola-Carcopino (20167), représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alexandre SARROLA ont finalisé un dispositif d'offre de concours relatif au chemin de service existant sur le territoire communal, lieu-dit «Pernicaggio» (Chemin rural dit « de la RN à Pruno »).

Ladite offre portant sur la modification partielle des emprises dudit chemin de service, outre la réalisation d'une nouvelle portion de route ouverte à la circulation publique pour assurer les mêmes fonctions de desserte que l'actuelle voirie, dans des conditions de sécurité et de commodité accrues.

Objet de l'avenant n°1 en date du 02 septembre 2021 :

L'avenant n° 1 en date du 02 septembre 2021, transmis en préfecture et accusé certifié exécutoire le même jour modifie les dispositions de l'article 2 de la convention initiale relatives à l'organisation des opérations de réception des travaux au sens de l'article D 161-6 du code rural et de la pêche maritime.

Ceci suite aux désordres affectant les aménagements réalisés, tels que prévus en son article 1er.

Ledit avenant tire par ailleurs les conséquences de l'erreur matérielle qui affectait l'annexe 8 « Notice descriptive des travaux de desserte du pôle » de la convention, en y substituant une nouvelle annexe 8 rectifiée.

Il conduit enfin à rajouter cinq annexes aux dix initiales, outre le remplacement de l'annexe 8.

Modalités de consultation de l'avenant n°1 :

L'avenant sus évoqué, avec ses cinq annexes, est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, soit au siège de la SARL PRIMO, aux heures habituelles d'ouverture [Tous les jours du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00], soit en mairie de Sarrola-Carcopino, également aux heures habituelles d'ouverture [Tous les jours du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00].

Procédures de recours :

1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex

Téléphone : 04.95.32.88.66/Télécopie : 04.95.32.38.55

2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. [+33] 495328866

Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

3) Introduction des recours :

- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [Jurisprudence " Département du Tarn et Garonne " [CE Ass 4 avril 2014 - Req n° 358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés [Ancien recours " Tropic " désormais intégré au recours " Tarn et Garonne "] ainsi qu'à tout tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses.

Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision, assorti le cas échéant d'un référé suspension.

**ICN - 3 FORMULES D'ABONNEMENT**

Format PDF : 30 € par an - Format PAPIER : 60 € par an

Format PAPIER + PDF : 65 € par an

**AVIS INFRACTUEUX**

J03 AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ STANDARD DIR24

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

**AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ****DIRECTIVE 2014/24/UE**

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM ET ADRESSES :

Commune de Grosseto-Prugna,  
Mairie annexe de Porticcio - BP 93,

Point(s) de contact : Valérie BOZZI,

20166 PORTICCIO,

Téléphone : [+33] 4 95 25 29 29,

Courriel : [secretariatgeneral@mairie-gpp.corsica](mailto:secretariatgeneral@mairie-gpp.corsica),

Fax : [+33] 4 95 25 06 21,

Code NUTS : FRM01

Adresse principale :

<http://www.grosseto-prugna.fr/>

Adresse du profil acheteur :

<http://www.e-marchespublics.com>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Autre type : Commune

ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Services généraux des administrations publiques

Intitulé : Acquisition d'un manège de type Carrousel d'occasion

Numéro de référence : DIR 03-21

Code CPV principal :

Descripteur principal : 30233170

Type de marché : Fournitures

Description succincte :

Acquisition, livraison, maintenance et montage d'un manège de type Carrousel d'occasion sur la Commune de Grosseto-Prugna

Ce marché est divisé en lots : Non

Options : Non

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Procédure ouverte

Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S2021/S206-535672

Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence  
sous la forme d'un avis de préinformation :

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Intitulé : Acquisition d'un manège type carrousel d'occasion

Un marché/lot est attribué : Non

Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

PROCÉDURES DE RECOURS :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montépiano,

20407 Bastia cedex,

Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66,

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 30 Novembre 2021.


**COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES  
JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021**


ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de publicateur légal en 2021 pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Par arrêté conjoint de la Ministre de la Culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.

Pour toute les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au mm/colonne dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit 1,78 € HT le mm/colonne pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73 ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.

Contrairement à certains sites internet qui tentent de racoler sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.

## DERNIERES MINUTES

N° 64

### IMMOSUD

Société Civile Immobilière  
Au capital de 26.800 euros  
**Porté à 300 euros**  
Siège social : Migliacciaro  
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo  
433 208 758 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 juillet 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 26.500 euros, pour être ramené de 26.800 euros à 300 euros par voie de rachat et annulation de 26.500 parts sociales appartenant à certains associés.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

#### \* ARTICLE - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à VINGT SIX MILLE HUIT CENTS euros [26.800 euros]."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à TROIS CENTS euros [300 euros]."

Pour avis, La Gérance.

N° 65

### A CASARELLA

Société Civile de Moyens  
Au capital de 15.240 euros  
Siège social : Immeuble Mariana  
Route de l'Aéroport - 20290 Borgo  
381 759 448 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22/07/2021, a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 15.240 euros à 12.192 euros par rachat et annulation de 200 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

#### \* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 15.240 euros. Il est divisé en 1000 parts sociales de 15,24 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

#### \* Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 12.192 euros. Il est divisé en 800 parts sociales de 15,24 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 800 parts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 66

### La Griffie

SARL au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : ZI de Panchetta  
Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia  
418 744 512 RCS Ajaccio

Suivant le Procès Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la SARL La Griffie à compter du même jour. Monsieur AINA Calogero demeurant 5, Lot. Sainte Claire, Bd Jean Mermoz, 13380 Plan de Cuges est désigné liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Les formalités seront effectuées au RCS d'Ajaccio.

Le Liquidateur,

N° 67

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 30/11/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

E.U.R.L Bati-Service [SARL]  
Route de Santa Réparata  
20220 Monticello

Activité : Travaux installation d'eau et de gaz dans tous types de locaux  
RCS Bastia : B 529 505 562, 2011 B 12  
Date de cessation des paiements : 01/07/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 68

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 30/11/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Bati Décor 2B [SARL]  
Zone Industrielle de Tragone  
20620 Biguglia

Activité : Les travaux de peinture et décoration du bâtiment ainsi que le revêtement de sol

RCS Bastia : B 343 833 612, 88 B 20030  
Date de cessation des paiements : 15/11/2021

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
15, Boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 69

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 30/11/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Sauvegarde de :

Pifferini Matériaux [SARL]  
Ldt Vaccaja - RN 200 - 20270 Aléria

Activité : Vente de matériaux de construction en gros et au détail  
RCS Bastia : B/532 674 488, 2011 B 269  
A fixé la durée de ce plan à 10 ans  
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL DE SAINT-RAPT  
et BERTHOLET  
(Me Charles DE SAINT-RAPT  
et Me Bruno BERTHOLET)  
70, rue de Tramontane  
Angle Ouest - Sainte Victoire  
13100 Aix en Provence

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 70

### LA ROSE DES VENTS

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 31.000,00 euros  
Siège social : 29, Quai Banda Del Ferro  
20169 Bonifacio-844628073 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2021 : Le capital a été augmenté d'une somme de 30.000,00 euros, prélevée sur le poste "report à nouveau". L'article 8 "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence : Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1000 euros). Il est divisé en 100 actions de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros [31.000 euros]. Il est divisé en 100 actions de 310,00 euros chacune, numérotées de 1 à 100.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 71

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN du VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021, ICN N° 6900, concernant le PV de dépôt de testament de Madame Claude Elise Marcelle DERUYCK.

Il fallait lire : Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Aurélie MASPOLI, Notaire associée de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 9 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Au lieu de : Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Aurélie MASPOLI, Notaire associée de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 8 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Le reste sans changement.

N° 72

### ATHENA com

SARL au capital de 200 euros  
Siège social : Ribba - Casa France  
20137 Porto-Vecchio  
485 197 669 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Claire BERETTI, demeurant Ribba, Casa France, 20137 Porto-Vecchio, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Ribba, Casa France, 20137 Porto-Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 73



### CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tel. 04.95.31.69.67

Mail :

[cabinet.leonelli@orange-business.fr](mailto:cabinet.leonelli@orange-business.fr)

### SUPERPRESSING

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,45 €  
Siège social : RN 193 - [20600] Furiani  
R.C.S. : Bastia N° 318 446 564

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 16 Novembre 2021, enregistré à BASTIA le 30 Novembre 2021, Dossier 2021 00046930, référence 2B04P31 2021 A 01508, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à FURIANI [20600] 189, Allée l'Alivetto, Lotissement Aliveto, siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur M. Christian VANDAELÉ demeurant à FURIANI [20600] 189, Allée l'Alivetto, Lotissement Aliveto, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.

N° 74

### CROCEVIA

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
220, Saint Alexandre Sauli, 20270 Aleria  
**Siège de Liquidation :**  
Chez Mr Julien FAVIER  
375, Rotani - 20270 Aleria  
833 267 354 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITÉ

Par décision de l'Assemblée générale du 30/11/2021, il a été décidé de la dissolution de la société CROCEVIA. Monsieur Julien FAVIER, demeurant 375, ROTANI, 20270 ALERIA, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 375, ROTANI, Chez Mr Julien FAVIER, 20270 ALERIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 75

### DISTRIBUTION ET PRESTATIONS DE SERVICES LEONE

SARL au capital de 40000,0 €  
Siège social : Lieu-dit Alivella  
20129 Bastelicaccia  
421576463 RCS Ajaccio

Le 31/05/2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, Mme Sabrina Leone, Lieu-dit Auccioli, Résidence Le Mas du Soleil 2, 20166 Grosseto-Prugna, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 76

### La Méditerranéenne

SARL au capital de 7000 €  
Siège social : Route d'Orezza  
Ldt Campo di Santi  
20213 Penta di Casinca  
507 467 462 RCS de Bastia

"En date du 03/11/21, le Conseil d'Administration de la Méditerranéenne informe que Mr Soubre Alexandre sera le nouveau gérant en remplacement de Mme Soubre Céline, à compter du 03/11/21".

N° 77

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°01 parue dans " L'Informateur Corse Nouvelle " semaine du 24/09/2021 (6892), concernant : NOTAC.

\* Il fallait lire :

Siège social : Espace Poretta, Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO et non Travo, Bâtiment Centre Médical, 20240 VENTISERI.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio et non RCS de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 78

### LE LOCAL

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Plage de Lozari  
20226 Belgodère  
839 234 457 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2021 :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 79

### INSERTION LEGALE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seings privés en date à Bastia du 18 novembre 2021 enregistré à Bastia le 24 novembre 2021, il a été convenu de la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont les suivantes :

Monsieur Pascal COLOMBANI Né le 28 février 1963 à Epinay sur Seyne de nationalité française immatriculée sous le numéro 332817287 au registre du commerce et des sociétés de Bastia demeurant 20218 MOLTIFAO a vendu à : La société par actions simplifiée PMC ayant son siège social sis RN 198, Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 890119159, un fonds de commerce de débit de boisson 4ème catégorie - Restaurant pour lequel il est inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 332817287 sis et exploité sous l'enseigne « Chez Daniel » Folelli, PENTA DI CASINCA moyennant le prix de 110.000,00 euros.

L'entrée en jouissance est fixée au 18 novembre 2021.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publicités légales chez Maître Catherine COSTA, Avocat à Bastia, 22, Lot Arbucetta, 20620 Biguglia.

Pour insertion. Pour avis.

N° 80

### BASTIA MOTO

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 2 - 4 Rue Gabriel PERI  
20200 Bastia - 792875387 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Novembre 2021 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Novembre 2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur. Madame BARRATIER - COLOMBO Catherine, demeurant 28 Montée de la Filippina, Saint-Antoine, 20200 Bastia, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 28 Montée de la Filippina, Saint-Antoine, 20200 BASTIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**  
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  Infolegale & marketing

# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

**☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

**al-informateurcorse@orange.fr**

PENTA-DI-CASINCA FOLELLI

# ET SI NICEA AVAIT EXISTÉ?

Au fond du caniveau datant de l'Antiquité les empreintes d'un petit suidé qui avait cru bon de se promener sur les tuiles en voie de séchage.

**Qu'était Folelli avant Folelli? La tradition orale a conservé la mémoire d'un port et d'une ville très ancienne à l'embouchure du Fium'Altu, en bordure d'une grande voie romaine allant vers le Sud. Elle se serait appelée Nicea. Puis des invasions auraient poussé ses habitants à se réfugier dans l'intérieur. Il y a également un lieu-dit, Musoleu, où il y aurait eu un grand cimetière. C'est là que l'Inrap vient de mettre au jour deux bâtiments, sur un site occupé du I<sup>er</sup> au V<sup>e</sup> siècle de notre ère.**

**Une zone d'environ 367 m<sup>2</sup>,** où sera construite une maison, a été fouillée. «*Nous avons mis au jour deux bâtiments, dont l'un dispose d'une structure circulaire maçonnée rattachée à un conduit en brique, explique l'archéologue Manon Marsy, responsable scientifique de la fouille. Le sol, recouvert de mortier de tuileau, laisse penser qu'il s'agit d'une structure de chauffe. Four? Thermes? On ne sait pas encore. Cependant, si la vocation de ces deux bâtiments reste à déterminer, l'ensemble se distingue par la qualité des structures, particulièrement de deux caniveaux provenant des bâtiments et se jetant dans un troisième qui parcourt longitudinalement la totalité de l'emprise de fouilles et dont on voit bien qu'au fil des ans, il a été soigneusement entretenu et réparé. Il s'agit vraisemblablement d'installations destinées à la collecte et au traitement des eaux usées, ce qui atteste à la fois de l'attention que les habitants apportaient à l'eau et de leur niveau de vie. La localisation du site de fouille à seulement 10 kilomètres de Mariana et cette évocation d'une voie antique longeant la plaine littorale orientale, suscitent de nombreuses hypothèses: la présence d'une agglomération secondaire dans cette zone est plausible.*»

En 1973, l'archéologue Geneviève Moracchini-Mazel décrivait\* une fouille de 1972 dans un vignoble en restructuration à Musoleu. «*Déjà, c'étaient des canalisations, des zones recouvertes de béton de tuileau et les murs arasés de grands bâtiments datant de ces mêmes périodes [I<sup>er</sup> à V<sup>e</sup> siècles] qu'elle avait mis au jour*», note Stéphane Orsini, historien et animateur de la Fagec. Elle évoquait aussi la découverte, quarante ans plus tôt, d'un long tuyau en plomb datant de l'Antiquité, sans doute utilisé dans des thermes, et d'une plaque de plomb pouvant provenir d'une sépulture; et rappelait ce nom de Nicea, ville dont on n'avait pu attester l'existence. Toutefois, les prospections de Laurent Casanova, ingénieur d'études au Service régional de l'archéologie en 1996 avaient permis d'estimer une zone d'habitat antique de plus de 3 hectares et un diagnostic réalisé en 1998 par Henri Marchesi, archéologue à l'Association pour les

fouilles archéologiques nationales, ancêtre de l'Inrap, avait mis au jour des céramiques confirmant la période de l'Antiquité? La voie romaine corse, de Mariana [Lucciana] à Pallas [ancien nom de Bonifacio?] en passant par Aleria, Paesidio [pas encore précisément localisé] et Portu Favoni [Favona], est mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin. Ce texte antique recense les voies et les villes étapes de l'Empire Romain ainsi que les distances les séparant, localisant plus ou moins précisément les bornes milliaires, ancêtres des bornes kilométriques. «*Les nécropoles se situaient hors des villes, généralement en bordure des voies, afin que les passants se souviennent des morts. Le toponyme Musoleu et la légende évoquant un cimetière sont cohérents avec la présence d'une voie romaine, dont une borne milliaire pourrait se trouver aux environs de l'église de Saint-Pancrace*», dit Stéphane Orsini qui garde une certaine prudence quant au nom de Nicea. «*Il suggère Nikaïa, mot d'origine grecque et pourrait s'appliquer aussi à Mariana ou Aleria: si Diodore de Sicile mentionne une Nikaïa en Corse, la localiser réveillerait peut-être de vieilles querelles d'historiens. À Mariana, M<sup>me</sup> Moracchini-Mazel avait remarqué qu'un lot de tessons semblait dater d'une époque antérieure à l'édification de la cité, au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et selon différents historiens, Mariana aurait pu être édifée sur l'emplacement de Nikaïa. Pour l'archéologue Jean Jehasse, il s'agit plutôt d'une installation proche d'Aleria.*» Ce toponyme grec dont est dérivé le nom de la ville de Nice est très courant en Méditerranée, il signifie généralement «victoire» ou «victorieuse». C'est aussi le nom d'une naïade pour qui Dionysos aurait fondé la cité de Nicée en Anatolie. Si le toponyme est courant, si au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère la Nikaïa, ancêtre de Mariana, avait déjà disparu, pourquoi pas une réminiscence conservée quelques 100 ans plus tard sur le site actuel de Folelli? La Nicea de la mémoire populaire a peut-être existé. ■ Claire GIUDICI

\* In Cahier Corsica N° 34 de la Fagec, consacré aux Découvertes archéologiques fortuites en Corse

## DANS LES BULLES DE SAVON D' EVA ZUBIARRAIN



Photos Eva Zubiarrain

**Professeure de physique-chimie depuis près de 20 ans, Eva Zubiarrain a créé sa petite entreprise, Bulabuledda cosmétiques, après être «tombée» dans la saponification à froid à l'occasion d'un atelier qu'elle organisait pour les collégiens de Porticcio.**

**Rencontre avec une créatrice de bulles parfumées qui ne cherche pas à se faire mousser mais a en revanche à cœur de proposer des cosmétiques respectueux de la peau et de l'environnement**

**P**rofesseure de physique-chimie au collège de Porticcio, Eva Zubiarrain est aussi artisanne. Elle confectionne des savons et autres cosmétiques bios et originaux dès qu'elle a un moment de libre dans son emploi du temps. Une passion qui l'a conduite à créer sa marque en 2019: Bulabuledda cosmétiques. Pourtant, c'est une aventure qui a commencé un peu par hasard, à la faveur d'un atelier scientifique comme elle affectionne particulièrement en organiser pour ses petits élèves. «Il y a quatre ans, j'ai trouvé un livre à la médiathèque sur la saponification à froid et j'avais trouvé cela sympa, notamment parce que les contenus reprenaient pas mal de choses vues en 3<sup>e</sup>, comme les mesures d'acidité ou de PH, les réactions chimiques ou les dangers des produits. Je me suis donc dit: pourquoi pas faire du savon avec mes élèves de 3<sup>e</sup>? Nous avons donc fait notre projet là-dessus toute l'année. C'est qui est bien, c'est que nous sommes tous partis du même niveau: comme eux, je ne savais pas faire de savon. Nous avons donc suivi le petit livre et fait les recettes de savons à la lettre au début. Et puis, ensuite, nous avons pris un peu confiance et inventé nos propres recettes. Les enfants se sont régalés et moi aussi. Nous avons passé une belle année, et moi cela m'a tellement plu, que je suis vraiment tombée là-dedans», se remémore-t-elle avec les yeux qui brillent. Jusque-là adepte des gels douche et autres shampoings en bouteille, cette maman de deux jeunes enfants commence dès ce moment-là à observer à la loupe la composition des cosmétiques vendus en grande surface. Et le constat est édifiant. «J'ai vu que finalement on se met pas mal d'ingrédients «craca» sur la peau, notamment des dérivés de pétrole. Pas mal de choses ont commencé à me déranger,

et j'ai donc décidé de faire mes savons, puis mes cosmétiques naturels, sans produits chimiques. Au début, j'ai fait cela pour moi, puis pour mon entourage et je me suis lancée en créant mon auto-entreprise», raconte-t-elle. «Depuis, je continue mon travail de professeure à temps plein et fais cette activité en parallèle. Mon projet serait de me mettre à mi-temps, car Bulabuledda est en plein essor, mais en même temps j'aime énormément enseigner et le contact avec les élèves», dévoile encore celle qui rend les cours de physique-chimie beaucoup plus fun depuis près de 20 ans.

Dès les débuts de Bulabuledda, c'est avec ce même procédé de saponification à froid qui lui avait tant plu lors de ses expériences avec ses élèves, qu'elle décide de créer sa gamme. Celui-ci apporte en effet une grande qualité aux savons et respecte toutes les peaux, y compris les plus sensibles. Soucieuse de la préservation de l'environnement, Eva Zubiarrain met aussi un point d'honneur à ne jamais utiliser d'huile de palme ou de graisse animale, et privilégie les ingrédients locaux. «Nous avons tellement de belles choses ici, tellement de senteurs qui sont agréables, comme l'immortelle ou le romarin, qui en plus ont des propriétés fabuleuses. C'est important pour moi d'apporter toujours une petite touche corse». Et notre savonnière ne fait pas les choses à moitié. Outre l'huile d'olive de Balagne ou le miel de châtaignier nustrale qu'elle utilise dans certains de ses produits, ce souci l'a amenée également à utiliser de l'eau de Zilia dans la confection de ses cosmétiques où rien n'est jamais laissé au hasard. En plus de s'être beaucoup documentée et d'avoir dernièrement suivi un stage en cosmétique artisanale bio, cette chimiste chevronnée soumet chacune de ses recettes à des toxicologues pour

« Au début, j'ai fait  
cela pour moi, puis  
pour mon entourage  
et je me suis lancée  
en créant  
mon auto-entreprise. »

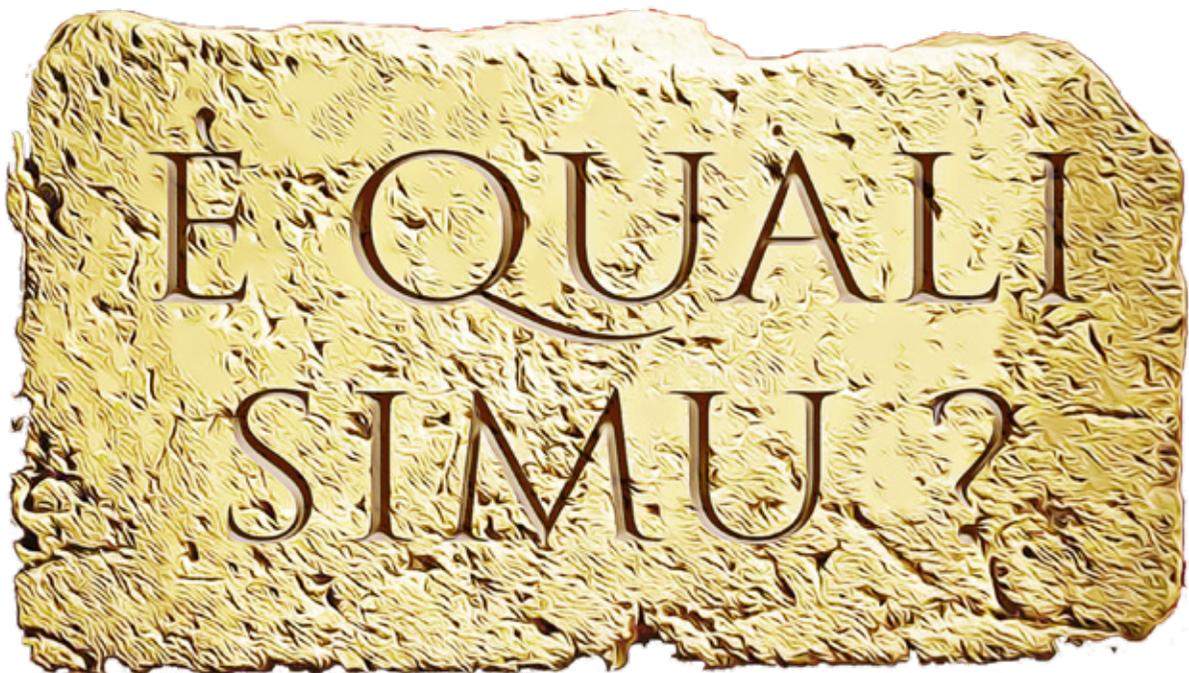


les faire valider. « C'est une obligation dès que l'on change ne serait-ce qu'un parfum. C'est un long travail, assez complexe, qui est aussi un gage de respect de qualité pour que le client soit en sécurité », explique-t-elle. Un travail minutieux qu'elle réalise au sein de son petit atelier, installé au cœur de sa maison. Un antre où elle se transforme en magicienne et depuis lequel elle crée des produits aux senteurs multiples : miel, pin laricio, carotte, coco, Eva Zubiarrain essaye de satisfaire tous les goûts. De plus, si la gamme de Bulabuledda était un temps limitée aux savons, elle compte désormais bien d'autres produits. « J'ai développé petit à petit des shampoings solides, un déodorant solide, ou encore un baume à lèvres. Dernièrement, j'ai fait des crèmes et un démaquillant solide biphase que j'ai inventé et que je suis la seule en France à proposer », glisse l'artisane qui n'a pas non plus oublié nos amis à quatre pattes. « J'ai développé un savon saponifié à froid pour laver les chiens. Je me suis pas mal documentée pour savoir comment faire, et me suis mise en contact avec un vétérinaire. Ainsi, j'ai utilisé des huiles essentielles de tea tree et de romarin qui sont antiparasitaires et j'ai rajouté du miel de châtaignier de Corse et des flocons d'avoine pour adoucir la peau ». Des produits qu'elle vend par le biais de son site Internet, ou à l'occasion de quelques foires dans lesquelles elle expose ponctuellement. « J'ai aussi des revendeurs dans de petites boutiques à taille humaine, comme mon entreprise, un peu partout sur la Corse. Et puis, dans mon collège, j'ai tout un réseau de clients, même auprès des parents d'élèves que je connais », sourit-elle, enchantée du succès que connaissent ses produits y compris auprès de ses jeunes élèves. En effet, créative jusque dans ses cours, la professeure de physique-chimie a lancé une compé-

tition autour de l'univers d'Harry Potter pour ses classes de 5<sup>e</sup> : ceux qui ont de bons résultats se voient récompensés par des savons en forme de personnages de l'univers du petit sorcier. « Les élèves sont ravis », sourit-elle. Généreuse et passionnée par l'enseignement, Eva Zubiarrain propose aussi de temps en temps des ateliers autour de la savonnerie dans un centre aéré. « Là, ce n'est plus de la saponification à froid ; parce qu'avec des jeunes enfants ce n'est pas possible, mais j'amène une base à fondre et ils colorent et parfument leur savon avant de le couler dans une forme sympa ». Et les grands ne sont pas en reste puisqu'elle a aussi déjà organisé plusieurs événements à leur intention, comme un « atelier shampoing » où elle proposait à chacune de choisir son huile en fonction de la nature de ses cheveux afin d'apprendre à confectionner son shampoing solide. Des moments conviviaux qu'elle envisage de multiplier à l'avenir. « Il y a des choses que je ne vends pas mais je me fais par exemple mon maquillage, donc du coup j'aimerais apprendre à faire cela sous forme d'ateliers, confie-t-elle en riant. J'ai plein d'idées d'ateliers pour les petits et pour les grands, au point qu'il faut parfois que je me freine ». Hyperactive jusqu'au bout des ongles, Eva Zubiarrain déborde encore de dizaines de nouvelles idées pour continuer de diversifier une gamme qu'elle promet chaque jour sur les réseaux sociaux. Des pages Facebook et Instagram qui ont contribué à faire connaître ses produits jusqu'au Luxembourg ou encore à la Réunion, à destination desquels sont partis certains de ses petits colis préparés avec amour, mais de façon minimaliste, simplement emballés dans du kraft estampillé d'une petite coccinelle, afin de générer le moins de déchets possible. ■ **Manon PERELLI**

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

# LA LANGUE DES CORSES: UNE PETITE HISTOIRE



La situation sociolinguistique en Corse est évidemment indissociable de celle des autres régions de la Romania, c'est-à-dire le vaste territoire qui a vu une variété indoeuropéenne importée, le latin, supplanter ses prédécesseurs locaux avant de s'effacer lui-même au profit du roman sous ses différentes formes. Parmi les innombrables variétés de roman, certaines connaissent ou ont connu une affirmation sociale qui leur vaut le statut de langue officielle. Le corse, ou la langue corse, est le moyen d'expression propre à la communauté corse, d'abord seulement à l'oral, ensuite également à l'écrit. Si en tant que langue parlée elle a pu être le moyen exclusif ou principal de la communauté corse et le rester bien après l'affirmation du latin dans l'île, le corse n'a encore jamais joué le rôle de «langue officielle». Au cours de son histoire la langue corse se distingue plus ou moins des variétés autres, notamment de celles qui font partie à divers titres du répertoire linguistique de la communauté, et avec qui elle partage ou a partagé un nombre plus ou moins important de domaines d'usage.

## LATINISATION, APPARITION DES VULGAIRES ROMANS RÉGIONAUX

La langue des Corses au début de l'ère chrétienne n'a rien à voir avec le latin des dominateurs comme en témoigne Sénèque, philosophe et homme d'État romain du I<sup>er</sup> siècle. Vers le

milieu du I<sup>er</sup> millénaire elle s'en rapproche considérablement: Saint Augustin dit qu'à son époque [v<sup>e</sup> siècle], tout le monde est devenu romain puisque tous se disent romains. La romanisation s'apparente en Corse à une substitution: le «*méditerranéen*» de corse, variété dite pré-indoeuropéenne cède la place au latin.

Le latin de Corse, à la faveur d'une différenciation territoriale [qui touche toute la Romania: la différenciation locale commence dès le II<sup>e</sup> ou le III<sup>e</sup> siècle] se transforme peu à peu en une variété de «*vulgaire roman régional*», de plus en plus distincte du latin qui, sous sa forme classique, jouera encore pendant des siècles en Occident le rôle de langue écrite «haute». On parle de latin classique ou standard, qui sert de «variété guide» aux multiples «variétés régionales populaires» ou familières: colloquial dans le texte italien (Banfi), ou bien de «langue de la conversation» opposée au «*latin littéraire et juridique*» [Durante].

## TOSCANISATION ET FRANCISATION

À partir du XI<sup>e</sup> siècle la langue corse [la *rustica romana lingua* de Corse] subit l'influence du toscan qui va peu à peu assumer le rôle de langue dominante sans jamais se substituer totalement au corse. La «toscanisation» de la Corse ne signifie pas l'importation directe dans l'île d'une variété d'origine péninsulaire: «*la latinisation est faite avant qu'au Moyen Age la Corse*

## U PAESU HÈ BEDDU, MA PARLANI UNA LINGUA STRANA



Informations et références librement accessibles en ligne => <https://bit.ly/3ot062F>

tombe sous l'influence toscane» [Ettori]. Elle met en contact deux variétés de «latin évolué et diversifié», langues romanes en puissance [Väänänen], sans jamais déboucher sur une identité de normes linguistiques, contrairement à ce qui s'est passé à l'île d'Elbe par exemple où la variété locale a été supplantée par le toscan «continental». À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle la période de la francisation soumet le corse à une autre langue dominante romane (mais bien plus éloignée du corse que ne l'est le toscan) sans déboucher (pour l'instant?) sur une assimilation totale, malgré la puissance d'un rouleau «compresseur» [école française obligatoire notamment] sans commune mesure avec les périodes précédentes.

### CONTINUITÉ DE LA LANGUE CORSE

Un certain nombre d'études ont montré l'intérêt des «*scriptae regionales du passé*» [Mocciaro], notamment des textes écrits par des auteurs peu familiers de la langue écrite et officielle (latin puis toscan dans le cas des Corses). Les productions à caractère privé ou pratique émanant de personnes peu instruites représentent des témoignages attestant notamment des spécificités linguistiques déviantes par rapport au standard, et sont parfois le seul moyen de reconstruire indirectement l'histoire des langues non statutaires. Après nos travaux concernant des textes du XVII<sup>e</sup> siècle comme la *Chronichetta* [Chiorboli *Reflets*] ou le *Libro Maestro du couvent de Marcassu* [Chiorboli *L'usage & le code*], d'autres études ont montré la persistance de traits linguistiques corses depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Cela est évident si l'on compare la situation actuelle du corse avec celle qu'il est possible de reconstruire notamment à travers des textes datés à partir de 1220, écrits dans une langue qu'on peut qualifier de toscano occidentale mais émaillée de ce qu'on a appelé des «*inserti corsi*» [Stussi]. Citons par exemple le «*gérondif métaglastique*» en -endo [*pastinando* au lieu de *pastinando*], le «*relatif corse*» *chi* au lieu de la forme *che* parfois considérée comme la «*congiunzione romanza universale*», ou encore le genre de certains

noms [*fica* «figuier» au féminin et non au masculin comme ailleurs et notamment en toscan].

### LE TEMPS DE L'ÉLABORATION

Comme pour les grandes langues, à l'origine du développement du corse il y a la prise de conscience de sa propre spécificité, et en même temps l'apparition des premiers textes écrits. L'apparition d'une pratique habituelle d'écriture dans une langue donnée représente une amorce de «standardisation», c'est-à-dire une étape vers la création progressive ou la reconnaissance d'une variété destinée à servir de modèle ou de norme communautaire, avec une volonté plus ou moins consciente d'unification [Renzi]. Une spécificité essentielle de la «Question Linguistique» corse est que les choix ne sont pas toujours clairs, explicites. Par exemple on ne dit pas si l'on choisit comme norme ou modèle tel ou tel dialecte, tel ou tel auteur, ou bien une variété née du mélange d'éléments divers. De ce point de vue le corse semble donc représenter une exception unique dans la mesure où la revendication d'un statut ne s'appuie pas sur une normalisation explicitement basée sur une variété. On évoque en parlant du corse «*una nuova lingua standard che per il momento è de facto polinomica, ossia possiede più [almeno due] norme*». Mais on se demande s'il ne s'agit pas seulement d'un choix tactique, une étape provisoire inévitable vers le but stratégique de «*la lingua mononomica*». On rappelle: «*i regioletti [anche quelli di carattere nazionale che si potrebbero chiamare nazioletti] di tutte le lingue standard in Europa sono, almeno nella morfologia, basati su un dialetto. Perché la Corsica dovrebbe rappresentare un'eccezione?*» [Muljačić].

Le choix d'une variété corse de base pour le «standard» n'est donc pas à l'ordre du jour. Le nœud du débat semble ailleurs, dans la question de la norme du corse par rapport aux autres langues, français et italien surtout: nous y reviendrons dans une prochaine chronique. ■  
[[linguacorsica@gmail.com](mailto:linguacorsica@gmail.com)] d'après une conférence à la Sorbonne, juin 1999



### C'était comment avant?

Il paraît que c'était tellement mieux... Beaucoup, y compris les plus jeunes, se disent tout disposés à le croire. Mais le mieux ne serait-il pas de chercher à savoir ce qu'ont à en dire ceux qui ont réellement connu cette vie d'avant? Familium est une petite maison d'édition dont le but affiché est «d'aider au rapprochement entre les générations» tout en contribuant à préserver ou raviver les souvenirs et favoriser la transmission d'une mémoire familiale. C'est ce à quoi vise à contribuer ce jeu de plateau sorti en novembre 2021. Il est destiné à être joué en famille, en rassemblant tous ses membres, les plus jeunes comme les plus âgés, autour de la table. Il invite les grands-parents, mais aussi les parents, à partager des moments de leur vie passée et à faire ainsi découvrir à leurs proches des récits familiaux parfois inédits. Et il incite les plus jeunes à écouter et mémoriser. Outre le grand plateau, conçu comme un itinéraire, le jeu comporte 12 pions et des cartes illustrées de photographies rétro qui invitent de façon ludique au partage d'histoires en réactivant la mémoire visuelle des joueurs les plus âgés, tandis que des cartes avec des questions permettent de revenir sur les anecdotes familiales qui ont été livrées et impliquent les autres joueurs, notamment les plus jeunes, dont l'attention et la mémoire est sollicitée.

*Pour deux à douze joueurs, à partir de 6 ans. Durée de jeu : entre 60 et 120 minutes. 39,90 €.*

### Sherlock Holmes Détective Conseil



Sorti il y a une trentaine d'années chez Descartes, ce jeu est désormais réédité par Space Cowboys qui l'a relooké et doté de plusieurs suites pouvant être jouées indépendamment les unes des autres ou même du tout premier volet. Nul besoin donc de s'offrir toute la série des coffrets pour se lancer dans ce jeu de déduction pour une à huit personnes, à partir de 12 ans. Ici, il s'agit de faire fonctionner les «petites cellules grises» et de mener une enquête en parallèle de celle à laquelle se livre le plus illustre des détectives privés. Pour ce faire, ni pions, ni dés, ni cartes, ni de plateau avec une ligne de départ et un point d'arrivée. Les joueurs, qui peuvent faire cavalier seul ou travailler en équipe, ont à leur disposition un plan, des exemplaires du *Times*, un annuaire de Londres et toutes les dépositions des protagonistes de chaque affaire, qu'ils décideront [ou non] d'interroger. En début de partie, ils prennent connaissance de l'énoncé d'un cas, auquel ils pourront se référer à tout moment. Le texte contient tous les éléments nécessaires pour entamer leurs investigations et aller s'entretenir avec victimes, témoins ou indicateurs. Qui les orienteront sur des pistes parfois prometteuses voire essentielles mais parfois aussi plus que décevantes. Aussi est-il recommandé de démarrer l'enquête en s'en tenant aux faits et de ne surtout pas échafauder une théorie à laquelle on s'efforcera de trouver des témoignages corroborants, sous peine d'user inutilement ses semelles. Certains, surtout pour leur première enquête [il y en a plusieurs par coffret] se perdront peut-être longtemps dans les brumes londoniennes avant de tirer le bon fil qui les mènera enfin à la résolution de l'affaire... Et découvriront, une fois revenus au 221 bis Baker Street pour rendre compte de leurs investigations, que pendant qu'ils pataugeaient sur les rives de la Tamise, Holmes avait bouclé le cas en suivant seulement trois pistes. La partie, qui dure en moyenne 90 minutes n'en est pas moins prenante. Et le côté «sérieux», «studieux» n'empêche pas, à l'occasion, quelques fous-rires.

*De 44 à 55 € le coffret, selon les épisodes.*

### Mysterium



Ce n'est pas une nouveauté, mais ce jeu édité par Libellud, élu Jeu de l'année 2016 et récompensé par un As d'or, reste une valeur sûre pour jouer -et rejouer à de multiples reprises- entre amis ou en famille. Il nécessite au minimum deux participants, dont l'un incarnera un fantôme et l'autre un médium. Mais c'est en mode collaboratif, avec trois à sept joueurs, qu'il se révèle le plus plaisant. À l'invitation de son propriétaire, Sir MacDowell, des médiums vont passer une nuit au manoir hanté de Warwick pour tenter de découvrir les circonstances exactes de la disparition d'un de ses aïeux, afin d'apaiser ses tourments -et ainsi permettre à Sir MacDowell de dormir enfin tranquille. Derrière un écran, le joueur qui tient le rôle du revenant et est seul à connaître la vérité va leur fournir régulièrement des indices: par le biais de cartes imagées, il leur envoie des visions qu'ils vont devoir interpréter correctement. Et qu'ils vont partager avec leurs collègues pour parvenir à trouver la vérité. Car le but n'est pas de l'emporter sur les autres mais bien d'œuvrer ensemble, d'unir ses forces pour libérer l'âme tourmentée qui demande justice. Ils ont une nuit [en réalité 45 minutes] pour découvrir la vérité et soit tout le monde gagne, soit tous auront perdu. Si on côtoie ici l'au-delà, rien de macabre ou d'angoissant mais au contraire une certaine poésie, ce qui permet d'inclure dans la partie des joueurs à partir de 10/12 ans [qui trouvent souvent plaisir à endosser le rôle du fantôme]. Le système de constitution de l'énigme, voisin de celui du Cluedo, offre une «rejouabilité» quasi inépuisable mais deux extensions ont été éditées.

*31, 50 € le jeu de base; 17, 90 € pour chaque extension.*

## MUSIQUE

**Piazzolla Forever/Piazzolla incù Piazzolla**

2021 marque aussi la commémoration du centième anniversaire de la naissance du musicien et compositeur Astor Piazzolla, qui s'est éteint à Buenos Aires en juillet 1992. Le bandéoniste, accordéoniste et compositeur français Richard Galliano avait fait sa connaissance à l'aube des années quatre-vingt, à l'occasion d'un voyage en Argentine. Les deux artistes n'avaient guère mis longtemps à s'apprécier et se comprendre, jusqu'à devenir amis. Pour ces concerts en hommage au père du «tango nuevo» Richard Galliano s'est entouré du propre petit-fils d'Astor, Daniel «Pipi» Piazzolla qui tient la batterie, de Bertrand Cervera, violon solo de l'Orchestre national de France, créateur et directeur artistique du festival Sorru In Musica, de Mariano Sivori à la basse et de Nicolas Guerschberg au piano. Et il s'est souvenu qu'Astor Piazzolla pouvait bousculer le rythme binaire du tango populaire; qu'il n'avait jamais oublié l'émerveillement de son enfance new-yorkaise quand il écoutait, au Cotton Club, Duke Ellington ou Cab Calloway; qu'il fut, à Paris, un des élèves de la compositrice et chef d'orchestre Nadia Boulanger; et que derrière sa musique, on pouvait entendre des phrases mélodiques de Jean-Sébastien Bach, qu'Astor avait découvert enfant dans la cour de son immeuble en écoutant travailler son voisin pianiste, ancien élève de Rachmaninov.

Le 17 décembre 2021, 18 h 30. Spaziu Natale Luciani, CCU, Corte. ☎ : 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Le 18 décembre 2021, 20 h 30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ : 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Le 19 décembre 2021, 16 heures Salle des fêtes de Tallone. ☎ : www.facebook.com/Sorruinmusicacorsica

Le 20 décembre 2021, 18 h 30. Centre d'art polyphonique, Sartène. ☎ : 04 20 03 95 50 & www.facebook.com/centrudartipulifonicudicorsica

Le 21 décembre 2021, 20 h 30 L'Aghja, Ajaccio. ☎ : 04 95 20 41 15 & www.aghja.com



## CABARET

**Madame Arthur**

À la fin des années 1940, dans la liesse de l'après-guerre, Marcel Wutsman alias Monsieur Marcel fondait au 75 bis de la rue des Martyrs, à Paris, un cabaret de transformistes. L'endroit abritait autrefois un café-concert, Le divan japonais, qui avait vu, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les débuts de la chanteuse Yvette Guilbert. Aussi le nom du cabaret est-il un clin d'œil à une de ses plus célèbres chansons, *Madame Arthur*, cette femme possédant un «*je ne sais quoi*» qui la distinguait «*de toutes les autres femmes*». Madame Arthur était spécialisé dans les numéros de travestis burlesques et les tours de chant en live. Au piano, Joseph Ginsburg, dont le fils Lucien, futur Serge Gainsbourg, réalisera ses premières compositions pour les artistes de la revue. Au début des années cinquante, Coccinelle et Bambi, deux des premières personnes trans de France, s'y produisent. Passé de mode dans les années 2000, après quelques années de désuétude, Madame Arthur, repris par l'équipe du Divan du monde, rouvre ses portes en 2015, dans un décor néo-rétro. Une nouvelle troupe y apporte un esprit «*baroque'n roll*» dans la tradition des cabarets berlinois de l'entre-deux guerres, tout en interprétant, en français, un large éventail de reprises de tubes internationaux, actuels et anciens, avec parfois des traductions approximatives ou résolument parodiques. Le tout dans une somptueuse débauche de costumes et d'accessoires. Pour tous ceux qui préfèrent le strass à la chemise brune, les perruques exubérantes aux bérets de miliciens et les cliquetis de talons aiguilles aux bruits de bottes.

Les 17 et 18 décembre 2021, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ : 04 95 20 41 15 & www.aghja.com



## THÉÂTRE

**La passion selon Marie**

Un jour de mai, Marie, 35 ans, reçoit dans le silence du cimetière du Père-Lachaise le signe qu'il lui fallait pour avoir le courage de changer de vie: une autre Marie, morte il y a quinze ans sous les coups de son compagnon, lui apparaît, fumant sur sa tombe. Alors elle part de chez elle après être passée au Tout va mieux, son bar, et avoir acheté des cigarettes. Puis nous la retrouvons, allongée sur le trottoir, un homme à côté d'elle, à genoux, en pleurs. Marie revit des scènes de son passé, de leur passion commune. Car, oui, ils se sont aimés, passionnément, à la folie, puis plus du tout... Écrite et mise en scène par Charlotte Arrighi de Casanova, cette pièce est, explique celle-ci «*Une création de femmes, par des femmes, pour des femmes, et des hommes, évidemment. Bien placées pour savoir que l'exclusion est la pire des solutions, nous donnons à l'homme une place à part entière, dans la création. Et dans le public. Nous sommes féministes, nous revendiquons un théâtre qui n'est pas «à thèse», un théâtre qui ne lève pas les poings. Non, un théâtre qui met peut-être les poings sur la table, ou le pied dans la porte (quand elle se referme), un théâtre qui montre peu, qui dénonce en finesse, qui raconte des histoires, qui met en scène des humains qui se racontent eux aussi, bien trop d'histoires*». La compagnie A Funicella a voulu, «*sans agressivité, ni jugement*», donner à voir et entendre la question des violences, «*toutes les violences. Non par effet de mode, mais parce que pour nous la violence est partout, elle grandit autour de nous et tue parfois, tue au sens propre et au sens figuré. Elle tue ce que nous sommes en tant que femmes, des mères, des amantes, des indépendantes, des femmes libres et libérées, des êtres humains... Elle tue ce qui nous fonde et ce que nous voulons transmettre*».

Le 9 décembre 2021, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ : 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Le 12 décembre, 17 h 30. Salle Cardiccia, Migliacciaru, Prunelli-di-Fium'Orbu. ☎ : 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Le 17 décembre 2021, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎ : 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica



# CARNETS DE BORD

NAPOLÉON,  
PÉCRESSE ET

LA PLAGE DE WIMEREUX

par Béatrice HOUCARD



Une fois restaurée [200 000 euros de travaux], la statue de Napoléon 1<sup>er</sup> retrouvera-t-elle, à Rouen, son piédestal place de l'hôtel de ville? La question est symbolique, la réponse le sera aussi. Car Rouen, ce n'est pas n'importe quelle ville! C'est là que les Anglais ont brûlé Jeanne d'Arc, comme chacun [et chacune] sait. C'est la ville natale de Pierre Corneille et de Gustave Flaubert mais aussi celle d'Anny Duperey, Thomas Pesquet, Franck Dubosc et même François Hollande, excusez du peu! Rouennaises et Rouennais étaient donc appelés à voter les 7 et 8 décembre pour savoir s'il fallait remettre en place, une fois rénovée, la statue équestre [avec cheval cabré, comme sur le tableau de David] de Napoléon 1<sup>er</sup>, ou choisir une autre décoration-distinction. Suspense.

On ne fera pas à la municipalité rouennaise le procès d'avoir voulu purement et simplement la mettre au rancart, même si le maire socialiste de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, qui veut «remettre de l'égalité dans l'espace public», a d'abord reconnu qu'à titre personnel, il serait favorable au remplacement de la statue de Napoléon par celle de l'avocate Gisèle Halimi, décédée le 28 juillet 2020.

Contre l'exil de Napoléon vers l'une des îles de Rouen sur la Seine, une pétition avait recueilli plus de 21 000 signatures, en même temps que protestaient des historiens. Directeur de la Fondation Napoléon, Thierry Lentz avait voulu remettre les pendules à l'heure en même temps que la statue sur son socle: « Cette statue de Napoléon, écrit-il, n'est pas arrivée à Rouen et à cet endroit par hasard. Elle marque les efforts consentis par son gouvernement pour moderniser la ville et relancer ses manufactures. Chacune des trois visites à Rouen du Premier Consul puis de l'Empereur [deux en 1802, une en 1810] a été suivie de décisions urbanistiques et économiques qui ont marqué la ville. Le lointain prédécesseur de M. Mayer-Rossignol, Charles Verdrel le souligna dans le style de son époque lors du discours inaugural de la statue de Napoléon, le 15 août 1865: " Avec son règne a commencé une ère nouvelle et notre industrie est une des créations de son génie. » » Bref, l'affaire a fait tant de bruit, bien au-delà de la Normandie, que la municipalité a préféré en appeler à la démocratie dite participative. Depuis octobre, les habitants de la « ville

aux cent clochers » chantée par Victor Hugo ont donc pu assister à quatre conférences, faire des visites culturelles sur « l'histoire statutaire de la ville » ou être interrogés dans le cadre d'un micro-trottoir, exercice scientifique s'il en est (!). Une vingtaine d'habitants ont aussi travaillé sur le projet de « renaturation » de la place de l'Hôtel de ville.

Ainsi les Rouennais ont-ils finalement pu choisir entre la statue de Napoléon, un « parcours de senteurs », un « potager partagé » [si ça marche aussi bien qu'à Paris, on plaint les riverains], « un hôtel à insectes » ou une « street-plaza » pour les skateurs... Le résultat du vote sera connu le 13 ou le 14 décembre.

« La Ville respectera le vote des habitants, quelle que soit l'issue du vote. On est déjà très contents d'avoir fait évoluer le débat sur l'invisibilisation des femmes, pas seulement à Rouen mais dans la France entière », a confié au Figaro Elizabeth Lahaye, conseillère municipale en charge du patrimoine et du matrimoine [sic] et professeur d'histoire. Elle assure d'ailleurs avoir trouvé une « cinquantaine de Rouennaises inspirantes » qui pourraient, elles aussi, revendiquer une statue dans la ville. Rassurons tout de même ceux que l'initiative avait émus: la statue d'un livreur Deliveroo en jogging, avec bicorne et faisant une belle « roue arrière », imaginée par l'artiste local Mieszko Bavencoffe, n'est pas en lice pour s'installer durablement place de l'hôtel de ville, là même où un autre empereur, Jacques Anquetil, avant lancé en 1957 son bouquet à la foule après sa première victoire dans le Tour de France.

## SANS-FAUTE ET GRAIN DE SABLE

Fin novembre 2016, sitôt désigné candidat à l'élection présidentielle par près de trois millions de voix dans le cadre d'une « primaire ouverte », François Fillon était parti en vacances. Aucun de ses adversaires [Alain Juppé, Nicolas Sarkozy, Jean-François Copé, Bruno Le Maire, Jean-Frédéric Poisson et Nathalie Kosciusko-Morizet] ne s'était précipité pour le soutenir. Déjà, il ne parlait plus à grand monde et négligeait même de répondre au téléphone à Nicolas Sarkozy. Bref, la défaite à venir était écrite.

Rien de tel cette fois. Le corps électoral qui a choisi Valérie

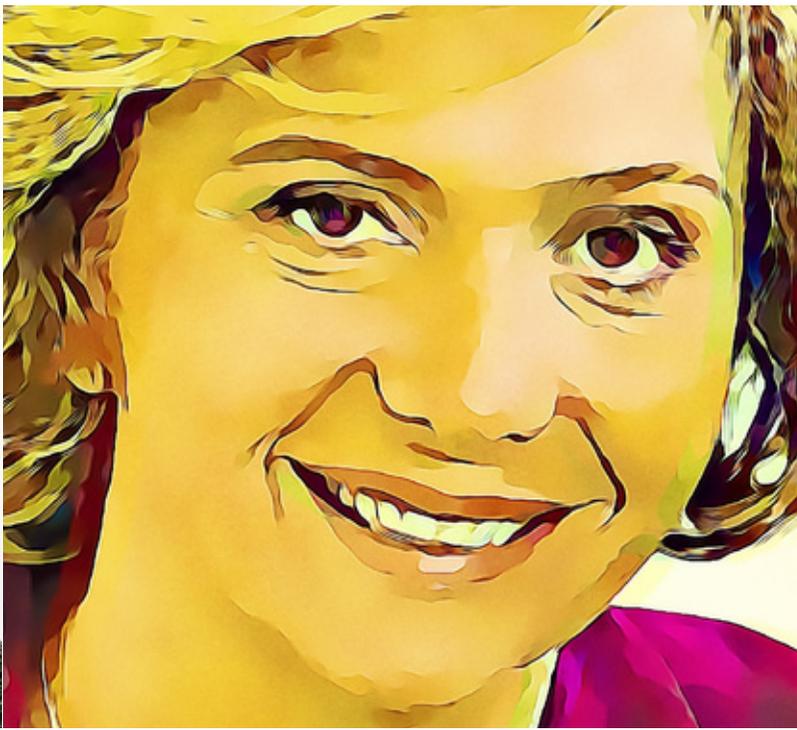


Illustration d'après photo de Marta Kulesza • DR

Pécresse est certes beaucoup plus restreint (69 326 voix pour un peu moins de 115 000 votants), mais la suite est mieux menée. Son adversaire du second tour, Éric Ciotti, comme les battus du premier (Michel Barnier, Xavier Bertrand, Philippe Juvin) lui ont immédiatement manifesté leur soutien. La candidate désignée du parti Les Républicains ira faire campagne sur les terres de chacun d'eux (elle a commencé le 6 décembre par les Alpes Maritimes d'Éric Ciotti) et seul le retour de la pandémie les empêche de tenir le grand meeting prévu le 11 décembre.

Ces efforts d'unité n'empêcheront pas les désaccords, ni les couacs, ni peut-être les bouderies. On sait, par exemple, que Valérie Pécresse ne reprendra pas à son compte les propositions les plus radicales d'Éric Ciotti. Mais la droite réussit jusqu'alors un sans-faute, avec une candidate unique qui devrait vite voir frémir les sondages d'intentions de vote en sa faveur en passant de candidate virtuelle à candidate réelle. Pourtant, comme à chaque élection présidentielle, un grain de sable est venu perturber les scénarios prévisibles. Ce grain de sable s'appelle Éric Zemmour, qui a rassemblé dans son meeting de Villepinte (marqué par d'inraisemblables violences) de nombreux anciens électeurs de François Fillon. Nous ne sommes peut-être pas au bout de nos surprises avant le 10 avril 2022.

### DES HOMMES ET DES FEMMES À LA MER

C'est une bien jolie plage que celle de Wimereux, 6350 et quelques habitants, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, cinquième circonscription du Pas-de-Calais (elle eut un temps Jack Lang pour député), surnommée «la perle de la Côte d'Opale».

Dans les guides touristiques, on peut lire ceci : «*Wimereux est la station balnéaire la plus authentique et attachante de la côte. Son patrimoine bâti exceptionnel, rescapé de la Belle époque, et sa plage de sable surplombée d'une digue-promenade d'un kilomètre et demi, en font un lieu de villégiature apprécié des familles et des touristes de l'Europe du Nord. Wimereux rayonne dans un environnement naturel et économique dense où se croisent et se chevauchent une multitude de niveaux de collaboration.*»

À Wimereux, on aime s'attabler et manger des huitres en regardant la mer, avant de filer plus au nord se promener le long du cap Gris Nez puis du cap Blanc Nez, avant de filer vers Calais. Mais on peut aussi, de plus en plus souvent, y apercevoir des canots pneumatiques de fortune et, sur la plage, des effets abandonnés.

Elles étaient parties de Wimereux, les vingt-sept personnes (dix-sept hommes, sept femmes, trois enfants), venues sans doute du Kurdistan irakien, qui sont mortes noyées le 23 novembre. Morts anonymes et vite oubliés, qui ne sont pas tous identifiés à ce jour. Tout juste sait-on que l'une des femmes devait être Maryam Nuri-Hama Amin, une Kurde irakienne de 24 ans, qui voulait rejoindre son fiancé, Karzan, en Angleterre. Grâce à une balise GPS, elle avait fait suivre au jeune homme sa traversée sur une embarcation de fortune. Mais après 4 heures et 18 minutes, le contact avait été rompu. «*Je viens à toi*», avait-elle écrit à Karzan en lui envoyant une photo du canot rouge.

On peut se livrer à de grands discours sur l'immigration, légale ou clandestine; sur les demandes d'asile, justifiées ou pas; sur les clandestins qui n'ont peut-être de mineurs que le nom; sur les fausses déclarations des uns et le cynisme des autres, passeurs sans vergogne. On peut discourir sur la montée de fièvre entre la France et la Grande-Bretagne, Emmanuel Macron et Boris Johnson, se demander s'il convient ou non de revoir les accords du Touquet, de changer la place de la frontière ou de pleurer sur les malheurs du monde.

On peut aussi penser à toutes ces victimes, à Maryam, aux autres, et imaginer qu'en quittant l'Irak pour avoir, disaient-ils à leur famille, «une vie meilleure», ils ne pensaient peut-être pas aux bienfaits de la sécurité sociale ou de l'Aide médicale d'Etat (AME) qu'aiment tant pourfendre certains responsables politiques en sachant très bien que ce n'est pas elle qui creuse le «trou de la sécu».

Franchement, qui peut croire qu'on abandonne son pays et les siens, sa terre natale, qu'on fuit la guerre et le désespoir, simplement pour aller quémander une allocation dans les pays riches? Devant des migrants, à Lesbos, le pape François a évoqué le 6 décembre un «*nauffrage de civilisation*». Le mot «nauffrage» était bien choisi. ■

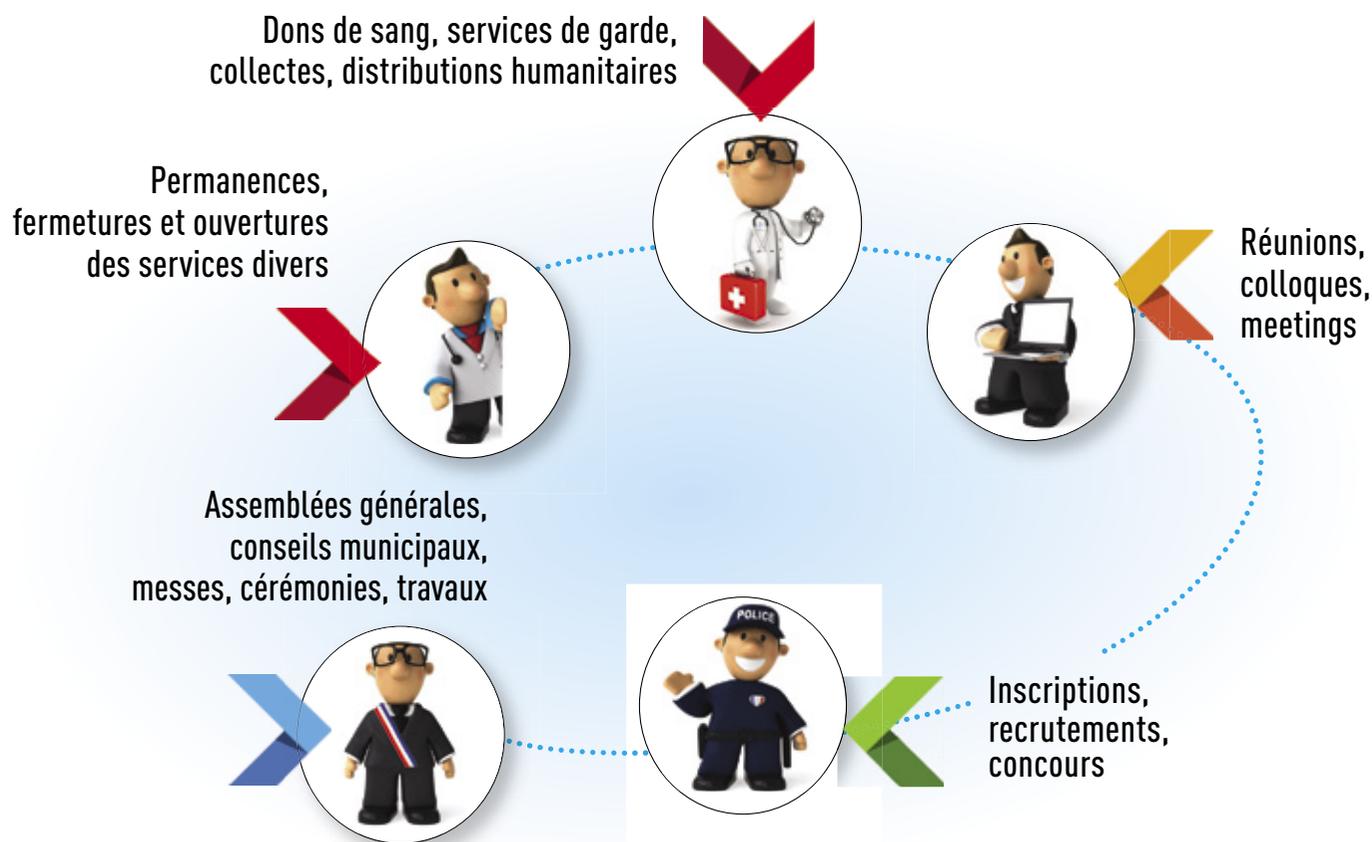
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

**www.icn.corsica/publier-une-info**

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

